

**PROCÈS-VERBAL DE LA 83^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 15 février 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M ^{me} Johanne Jean
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M. Réal Laporte
M ^{me} Josée Bélanger	M ^{me} Hélène Lauzon
M. Gilles Couture	M. Robert Prévost (par vidéoconférence)
M. Jean Dupuis (par vidéoconférence)	M. Sylvain Ross (par vidéoconférence)
M ^{me} Cynthia Gill (par vidéoconférence)	M ^{me} Melissa Saganash
M ^{me} Patricia Huet	

ABSENTE :

M^{me} Michèle Perron

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

INVITÉS :

De la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance :

- M^{me} Nanny Beaulieu, avocate, Direction de l'administration
- M^{me} Julie Beaulieu, conseillère en rémunération, Direction de l'administration

De la Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques :

- M. Michel Verreault, directeur, Direction des investissements stratégiques
- M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructure

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 8 h 00. M^{me} Élisabeth Blais, présidente, remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. La présidente mentionne que le point 4.1 sur le Processus de recrutement, de sélection et de renouvellement du président-directeur général et des hauts dirigeants sera traité en huis clos à la fin de la séance. Elle informe également les membres que M^{me} Hélène Lauzon remplacera M^{me} Michèle Perron pour le rapport du comité des ressources humaines.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

Avant de poursuivre la séance, M. Beauchesne félicite M. Ian Morissette, vice-président de la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique (VPDDPTN), pour sa nomination annoncée la veille à titre de sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Il informe les membres que l'intérim à la VPDDPTN sera assuré par M^{me} Julie Simone Hébert, directrice des programmes et des relations territoriales, du bureau de Chibougamau.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions.

Délibérations :



4. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Hélène Lauzon, qui a présidé le comité des ressources humaines en l'absence de M^{me} Michèle Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille, le 14 février 2024.

4.1 PROCESSUS DE RECRUTEMENT, DE SÉLECTION ET DE RENOUVELLEMENT DU PDG ET DES HAUTS DIRIGEANTS ET AJUSTEMENT DU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

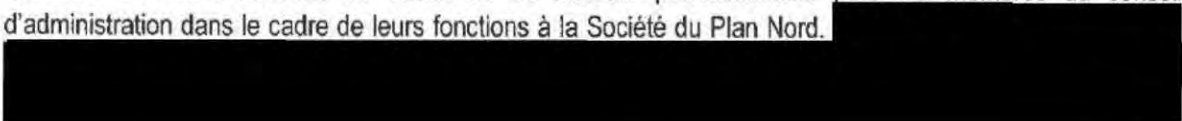
Conformément à ce qui a été convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour, ce point sera traité en huis clos à la fin de la séance.

M^{me} Nanny Beaulieu, avocate, et M^{me} Julie Beaulieu, conseillère en rémunération, de la Direction de l'administration, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance, se joignent à la rencontre par vidéoconférence.

M. Jean Dupuis joint la rencontre au cours du point 4.2.

4.2 COUVERTURE POSSIBLE DE LA CNESST POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Lauzon cède la parole à M^{me} Boulianne qui fait une mise en contexte sur la couverture possible de la CNESST en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle pour les membres du conseil d'administration dans le cadre de leurs fonctions à la Société du Plan Nord.



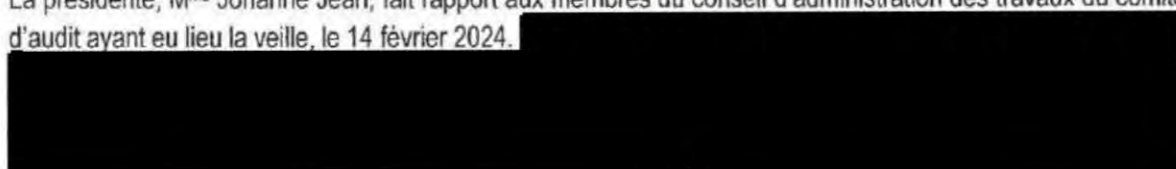
Délibérations :



M^{me} Nanny Beaulieu et M^{me} Julie Beaulieu quittent la séance.

5. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

La présidente, M^{me} Johanne Jean, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité d'audit ayant eu lieu la veille, le 14 février 2024.



Délibérations :



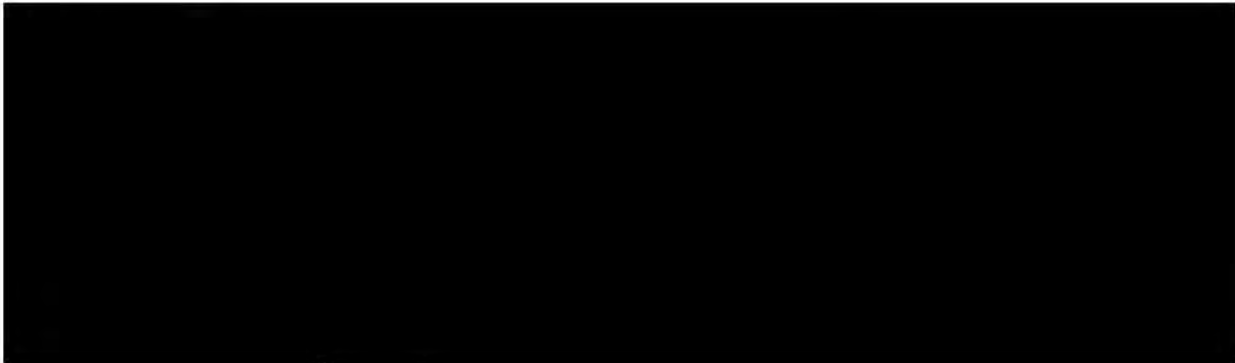
6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Suivi du lancement du Plan d'action nordique 2023-2028 (PAN 23-28) à Baie-Comeau;
- Rencontre de l'administrateur et du directeur général de Schefferville;
- Rencontres avec des représentants de la Banque de l'infrastructure du Canada;
- Présentation du PAN 23-28 au Forum des sous-ministres;
- Présentation du PAN 23-28 à la sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Suivi sur le dossier de l'Institut nordique du Québec;
- Rencontre avec les représentants de la Délégation générale du Québec à Los Angeles et des représentants du ministère des Relations internationales et de la Francophonie concernant un événement en Alaska en avril;
- Participation au Forum des ministres du Nord prévu en septembre 2024 au Labrador;
- Cheminement du Plan d'exploitation 2024-2025 pour une approbation par le gouvernement;
- Déplacements à venir à la suite de l'annonce du PAN 23-28.

M. Beauchesne présente le tableau de bord de performance de la Société.

Délibérations



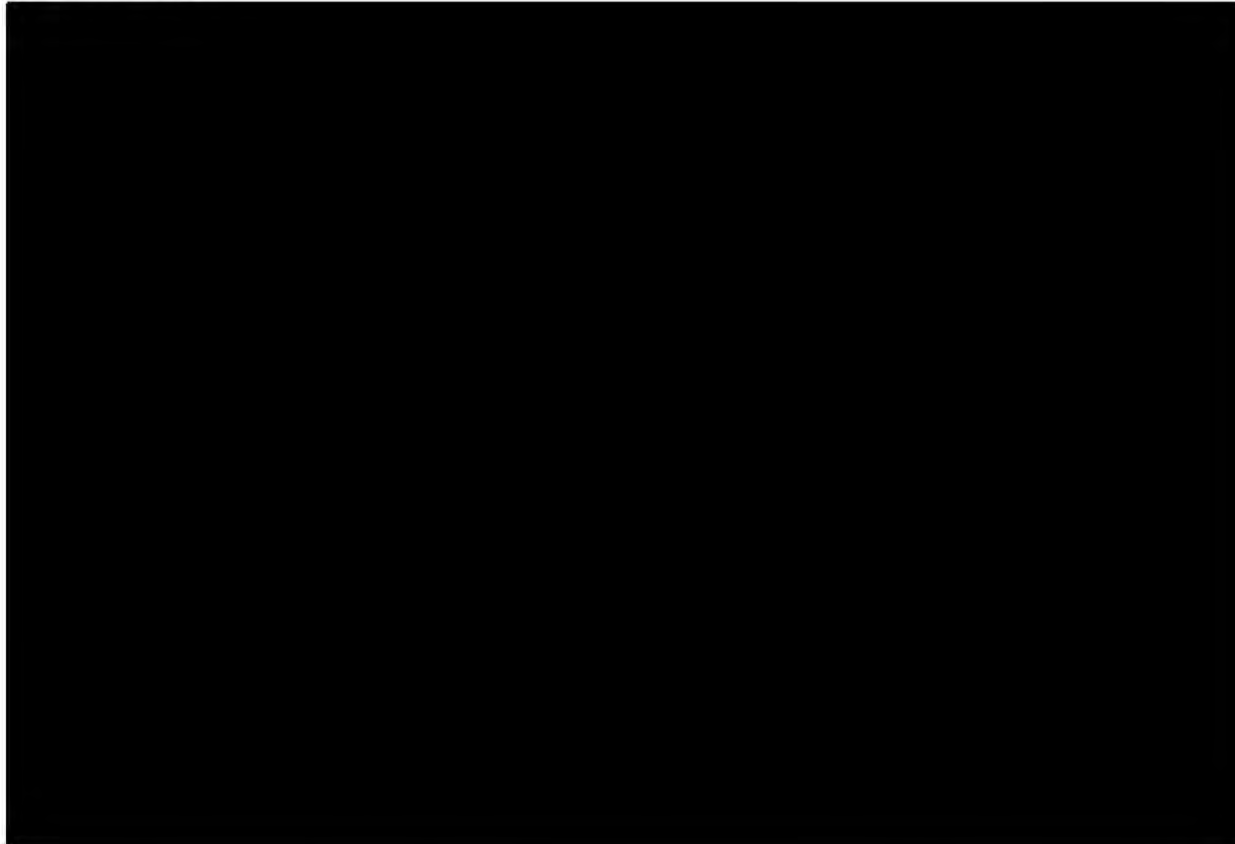
M. Michel Verreault, directeur, Direction des investissements stratégiques, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques se joint à la séance.

7. VICE-PRÉSIDENCE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

7.1 APPROCHE CONCERNANT LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT NORDIQUES

M. Sébastien Desrochers fait une mise en contexte sur l'Approche concernant les Solutions de financement nordique (SFN) présentée au conseil d'administration pour approbation. Il fait référence à la rencontre d'approfondissement du conseil d'administration sur le sujet ayant eu lieu le 23 janvier 2024 au cours de laquelle le dossier a été présenté en détails. M. Desrochers et M. Verreault répondent aux questions des membres.

Délibérations



Approbation de l'Approche concernant les Solutions de financement nordique
(Résolution 381-S83)

ATTENDU QUE la mission de la Société du Plan Nord est de contribuer, dans une perspective de développement durable, au développement intégré et cohérent du territoire nordique et que le mandat de la Société inclut notamment la maximisation des retombées économiques générées;

ATTENDU QUE l'Approche concernant les Solutions de financement nordique (Approche) s'inscrit dans le Plan stratégique 2023-2028 via l'orientation 3 « Être un leader en matière de développement nordique » par l'objectif 3.1 « Augmenter le soutien offert aux acteurs du territoire par une bonification des moyens d'intervention financière »;

ATTENDU QUE l'Approche vise à encadrer l'octroi par la Société d'aides financières dotées de modalités de remboursement en vue d'optimiser l'utilisation des ressources financières à sa disposition, tout en accentuant sa participation globale au développement du territoire et de ses communautés et en maximisant les retombées économiques générées;

ATTENDU QUE la volonté de la Société de s'inscrire dans des formes innovantes de financement provient d'abord des besoins du territoire et des réalités observées sur ce dernier, mais également des récentes recommandations formulées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui souligne que ce type de financement permettrait d'amener les acteurs à intégrer davantage de pratiques durables afin de favoriser un avenir plus résilient, objectif également recherché par la Société;

ATTENDU QU'une démarche de consultation a été réalisée auprès d'entités à vocation économique afin de rassembler les meilleures pratiques à préconiser pour les interventions remboursables de la Société;

ATTENDU QU'une mise à jour des balises entourant l'Enveloppe d'opportunité a été réalisée et entérinée par le conseil d'administration (résolution 376-S82) et que les demandeurs qui soumettront des projets devront à l'avenir démontrer le besoin d'obtenir un financement non remboursable pour la réalisation de leur projet afin d'établir leur admissibilité;

ATTENDU QUE la création d'une Approche d'investissement encadrant le traitement, l'analyse ainsi que le processus décisionnel lié aux projets nécessitant une aide financière remboursable permet à la Société de se doter d'une rigueur administrative additionnelle, de favoriser une saine gestion des fonds publics ainsi qu'un processus d'analyse et de priorisation équitable, transparent et cohérent;

ATTENDU QUE la Société dispose des sommes nécessaires pour mettre de l'avant l'Approche et qu'au besoin, une provision est prévue au budget 2024-2025 ainsi qu'aux prévisions budgétaires pluriannuelles adoptés en décembre 2023 (résolution 375-S82);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 14 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration établit les orientations stratégiques de la société, s'assure de leur mise en application, s'enquiert de toute question qu'il juge importante et qu'il est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER l'Approche concernant les Solutions de financement nordique à titre de politique-cadre interne encadrant la réalisation de futures aides financières remboursables.

M. Verreault quitte la séance.

M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructure, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques se joint à la rencontre.

7.2 ENVELOPPE DE FINANCEMENT VISANT LES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES EN APPUI AU SECTEUR MINIER

M. Desrochers fait une brève mise en contexte sur l'Enveloppe de financement visant les infrastructures stratégiques en appui au secteur minier. Une présentation est projetée et M^{me} Myriam Blais prend la parole pour en présenter les lignes directrices.

Délibérations :

7.3 PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE DU NORD

Une présentation est partagée à l'écran et M^{me} Myriam Blais explique le projet de la réfection de la route du Nord aux membres. Elle parle de l'état du tronçon visé, des projets miniers à proximité, des besoins, des réflexions en cours et des prochaines étapes.

Délibérations :

Les membres discutent de l'état de la route et du fait qu'avec la pluralité des projets miniers en exploration, elle ne peut répondre aux besoins soulevés actuellement, surtout dans un contexte de multiusage. M. Desrochers mentionne aux membres que le dossier est à l'étape des discussions avec les parties prenantes et évoque le lien avec la volonté du gouvernement de mettre de l'avant la filière batterie. Il ajoute que la Société peut jouer un beau rôle dans ce dossier d'ouverture du territoire comprenant plusieurs joueurs. Un(e) membre est d'avis qu'il est pratiquement impossible de penser à une infrastructure multiusage si du transport minier par camion est prévu. Un(e) membre souligne que ce qui use le plus la route est son entretien. M^{me} Blais mentionne que selon les discussions en cours, la Société de développement de la Baie-James serait gestionnaire du projet. Elle précise que selon les dernières informations obtenues, le coût des études s'élèverait à 6 M\$ (actualisation par rapport au montant inscrit dans le document déposé au conseil d'administration). En réponse à la question d'un(e) membre, elle mentionne qu'il y a un pont majeur sur le tronçon visé. Elle poursuit en faisant mention que les travaux pour la réfection de la route sont évalués à 60 M\$, budget qui est remis en question par un(e) membre. M^{me} Blais mentionne que la Société évalue la possibilité de payer 50 % des études à partir de l'enveloppe prévue pour soutenir l'élaboration et la réalisation de projets d'infrastructures d'accès au territoire (cadre financier de la Société 23-28). Elle mentionne qu'une rencontre aura d'ailleurs lieu dans l'après-midi avec les parties prenantes sur le montage financier des études. Un(e) membre souligne l'importance de débiter par l'étude de circulation. M^{me} Blais mentionne que c'est ce qui est prévu. Ce (cette) membre mentionne également l'importance de phaser les études.

La présidente invite l'équipe de la Société à prendre en considération les différentes mises en garde soulevées par les membres au cours de la discussion.

M^{me} Myriam Blais quitte la séance.

8. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

8.1 NOMINATION ET RENOUVELLEMENTS À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Ian Morissette présente brièvement les dossiers de nomination et de renouvellement de mandats à l'Assemblée des partenaires. Le conseil d'administration adopte en bloc les résolutions suivantes :

Nomination de Shukapesh André à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 382-S83)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de Eeyou Istchee et Baie-James, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE le Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU que la candidature de monsieur Shukapesh André permet de remplacer la représentante précédente du secteur de la culture, madame Marjolaine Tshernish;

ATTENDU que la candidature de monsieur Shukapesh André a été présentée au président-directeur général et qu'il la recommande;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Shukapesh André, directeur recherche, développement et innovation de l'Institut Tshakapesh, membre représentant le secteur de la culture à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de madame Marjolaine Tshernish.

Renouvellement de mandats à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 383-S83)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE l'article 4.1 de ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.2 de ce Règlement, la durée du mandat des membres de l'Assemblée des partenaires est de deux ans et que ce mandat est renouvelable;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.3 de ce Règlement, à l'expiration de leur mandat, les membres de l'Assemblée des partenaires demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU que monsieur Jean-François Samray, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, a été nommé membre de l'Assemblée représentant le secteur forêt par le conseil d'administration le 16 septembre 2021 (résolution 305-S66) et que son mandat est expiré;

ATTENDU que monsieur Sébastien Caron, directeur d'Environnement Côte-Nord, a été nommé membre de l'Assemblée représentant le secteur environnement par le conseil d'administration le 9 décembre 2021 (résolution 313-S68) et que son mandat est expiré;

ATTENDU que ces membres ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur implication au sein de l'Assemblée des partenaires et que le président-directeur général de la Société du Plan Nord recommande le renouvellement de leur mandat;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que monsieur Jean-François Samray, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, soit nommé de nouveau membre représentant le secteur forêt à l'Assemblée des partenaires;

Que monsieur Sébastien Caron, directeur d'Environnement Côte-Nord, soit nommé de nouveau membre représentant le secteur environnement à l'Assemblée des partenaires.

8.2 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

Un suivi sur le dossier est demandé à M. Beauchesne.

Délibérations :

Une discussion suit sur le rôle de la Société du Plan Nord dans le dossier de l'établissement du mécanisme du 30 %. Il est convenu qu'une séquence de moyens soit prise afin d'être proactive dans le dossier. Orientée vers une gradation des mesures, une communication basée sur les obligations découlant de l'article 5 paragraphe 5 de la Loi constitutive de la Société, et sur les moyens que la Société a privilégiés pour y répondre à savoir son Plan stratégique 2023-2028 et le PAN 23-28 devrait être transmise. La Société signifiera son inquiétude à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. M. Beauchesne avisera le cabinet de la ministre responsable de la Société des actions qui seront prises. Une lettre de M. Beauchesne sera transmise à la sous-ministre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

9. DIVERS

La présidente informe les membres que le Secrétariat aux emplois supérieurs a fait parvenir un portrait de la composition du conseil d'administration à la Société du Plan Nord et que cette dernière respecte à 100 % les obligations (proportion de membres indépendants, proportion de femmes, diversité, etc.). La présidente donne des précisions sur l'article 3.6 selon lequel le conseil d'administration doit comprendre au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination : le membre visé doit être âgé de 35 ou moins au moment de son renouvellement, sans quoi un autre membre de 35 ans ou moins devra joindre le conseil d'administration.

Mesdames Brigitte Boulianne et Audray Cloutier ainsi que messieurs Sébastien Desrochers et Ian Morissette quittent la séance.

10. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Ce huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 11 h 00 et se termine à 11 h 19. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 11 h 20. Le huis clos se termine à 11 h 50.

Les résolutions ci-dessous sont prises lors du huis clos en présence du président-directeur général :

Processus de recrutement, de sélection et de renouvellement du président-directeur général et des vice-présidents à la Société du Plan Nord

(Résolution 384-S83)

ATTENDU QUE l'article 44 alinéa 1 de la Loi sur la Société du Plan Nord prévoit que la Société peut, dans son règlement intérieur, pourvoir à sa régie interne et fixer les modalités de fonctionnement de son conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu du 3^e paragraphe de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE), le conseil d'administration approuve les règles de gouvernance de la société;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (résolution 02-S01 et 88-S22) et l'a modifié (résolution 113 S26, 241-S50 et 338-S73);

ATTENDU que le 19^e paragraphe de l'article 2 de ce Règlement précise que les membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord approuvent la nomination des dirigeants et des dirigeantes autres que le président-directeur général ou la présidente-directrice générale tel que prévu au 13^e paragraphe de l'article 15 de la LGSE;

ATTENDU QUE le 4^e paragraphe de l'article 32.1 de ce même Règlement prévoit que le comité des ressources humaines (CRH) contribue à la sélection des dirigeants et des dirigeantes tel que prévu au 4^e paragraphe de l'article 27 de la LGSE;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser la portée des termes « dirigeants » et « dirigeantes » dans le Règlement;

ATTENDU QUE les Lignes directrices visant à guider les organismes hors fonction publique dans la détermination de la rémunération, des avantages sociaux et des autres conditions de travail des hauts dirigeants qui ne sont pas nommés par décret définissent la notion de « haut dirigeant » et que les vice-présidents(es) répondent à cette définition;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser cette contribution du CRH à la sélection des dirigeants en formalisant les processus de recrutement et de sélection des vice-présidents et du président-directeur général à la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord doit être mis à jour en conséquence;

ATTENDU QUE cette démarche contribue au partage du savoir interne et internalise ces connaissances pour la gestion de la relève;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU sur recommandation du comité des ressources humaines :

D'ADOPTER le processus de recrutement et de sélection du président-directeur général à la Société du Plan Nord tel que modifié à la présente séance pour en externaliser les démarches;

D'ADOPTER le processus de recrutement et de sélection des vice-présidents et vice-présidentes à la Société du Plan Nord tel que présenté à la présente séance;

DE MODIFIER le paragraphe 19 de l'article 2 du Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord de la façon suivante : approuver la nomination des dirigeants et des dirigeantes autres que le président-directeur général ou la présidente-directrice générale, soit les vice-présidents et les vice-présidentes;

DE MODIFIER le paragraphe 4 de l'article 32.1 de ce même Règlement de la façon suivante : de contribuer à la sélection des dirigeants et dirigeantes, soit les vice-présidents et les vice-présidentes;

DE CONFIER au comité de ressources humaines la responsabilité d'actualiser et de mettre à jour ces processus, au besoin.

**Formation d'un comité de sélection pour la dotation du poste de
vice-président(e) au développement durable et
aux partenariats en territoire nordique**

(Résolution 385-S83)

ATTENDU qu'en vertu du 13^e paragraphe de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration approuve la nomination des dirigeants et des dirigeantes autres que le président-directeur général ou la présidente-directrice générale;

ATTENDU QU'à sa séance du 14 février 2024, le Conseil des ministres a procédé à la nomination Ian Morissette, qui occupait à cette date le poste de vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique de la Société du Plan Nord, à titre de sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, à compter du 19 février 2024;

ATTENDU QU'il est opportun de pourvoir le poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique dans les meilleurs délais afin de limiter la période de transition;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a approuvé le Processus de recrutement, de sélection et de renouvellement d'un vice-président ou d'une vice-présidente (V.-P.) de la Société du Plan Nord à la présente séance (résolution 384-S83);

ATTENDU QUE ce processus prévoit que le conseil d'administration forme un comité de sélection et en détermine la composition;

ATTENDU QUE ce processus prévoit que le comité de sélection compte au moins la présidence du conseil d'administration, la présidence du comité d'audit, la présidence du comité des ressources humaines et le président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE FORMER un comité de sélection composé de la présidente du conseil d'administration, de la présidente du comité d'audit, de la présidente du comité des ressources humaines, ainsi que du président-directeur général;

DE PRÉVOIR QUE M. Gilles Couture, membre du conseil d'administration, agira à titre de substitut dans le cas où l'un des membres du comité de sélection ne pouvait y participer;

DE MANDATER le comité à faire une recommandation justifiée au conseil d'administration quant à la candidature la plus apte à occuper les fonctions de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique.

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 18 AVRIL 2024

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 18 avril 2024.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 11 h 55.

 Présidente du conseil

 Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 84^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 18 avril 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M. Réal Laporte
M ^{me} Josée Bélanger (par vidéoconférence)	M ^{me} Hélène Lauzon (par vidéoconférence)
M. Gilles Couture	M ^{me} Michèle Perron
M ^{me} Cynthia Gill	M. Robert Prévost
M ^{me} Patricia Huet	M. Sylvain Ross
M ^{me} Johanne Jean, présidente	M ^{me} Melissa Saganash

ABSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M. Jean Dupuis

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M^{me} Julie Simone Hébert, vice-présidente par intérim, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Emile Côté, conseiller en gouvernance

INVITÉS :

De la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance :

- Mme Marie-Christine Hudon, directrice, Direction de la performance et de la transformation

De la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique :

- M. Martin Gagnon, directeur, Bureau de commercialisation
- M. Martin Loiselle, coordonnateur à la maximisation des retombées économiques, Bureau de commercialisation

De la Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques :

- M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructures

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 8 h 01. M^{me} Johanne Jean, présidente, remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.
M. Robert Prévost déclare des intérêts pour le point 7.2 de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions.

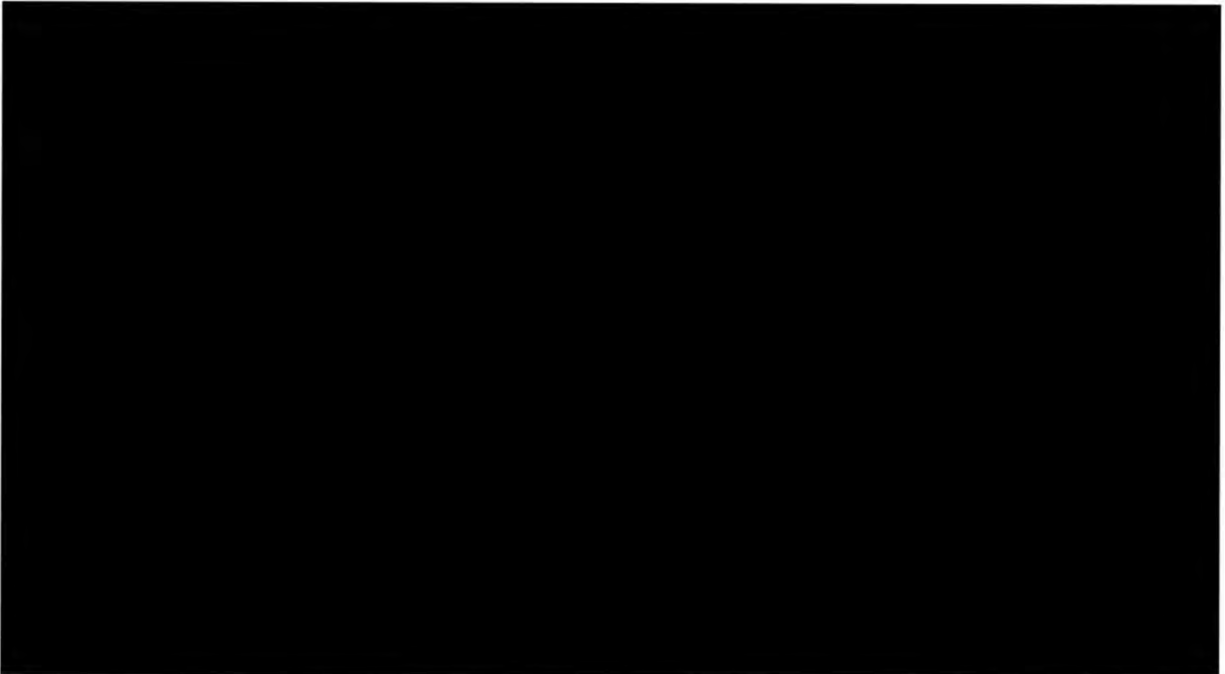
Délibérations :



Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mme Michèle Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 9 avril 2024.



Délibérations :



5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

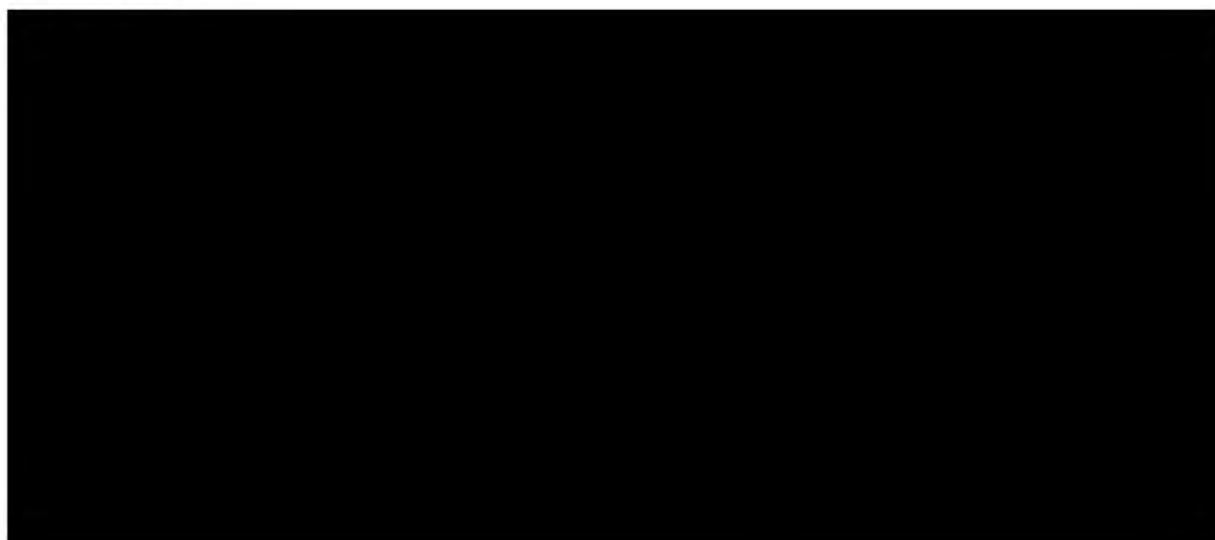
Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Formation sur la Société du Plan Nord offerte au nouveau chef de cabinet de la ministre Maïtée Blanchette Vézina et breffage donné au cabinet en prévision de la prochaine étude des crédits;
- Participation de la Société, du 2 au 5 mars 2024, à la PDAC 2024 : The World's Premier Mineral Exploration & Mining Convention à Toronto;
- Tournée de promotion en Eeyou Istchee Baie-James du 11 au 15 mars 2024 avec la vice-présidente par intérim de la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique;
- Organisation, par la Société, de la 6^e édition de la Journée des donneurs d'ordres et des fournisseurs au Neoskwekau Sports Complex à Mistissini le 28 mars 2024;
- Participation à la conférence intitulée « Ressources Mines & Industries - État de l'or et des métaux stratégiques au Québec 2024 », le 4 avril 2024;

- Participation à la démarche de consultation des Tables de réflexion sur l'avenir de la Forêt au ministère des Ressources naturelles et des Forêts le 16 avril 2024;
- Participation à l'annonce du lancement officiel des travaux de construction, le 22 février 2024, du nouveau pavillon de l'Institut nordique du Québec sur le campus de l'université Laval;
- Participation de la Société à un forum d'échanges d'organisations fédérales.

M. Beauchesne présente le tableau de bord de performance de la Société.

Délibérations



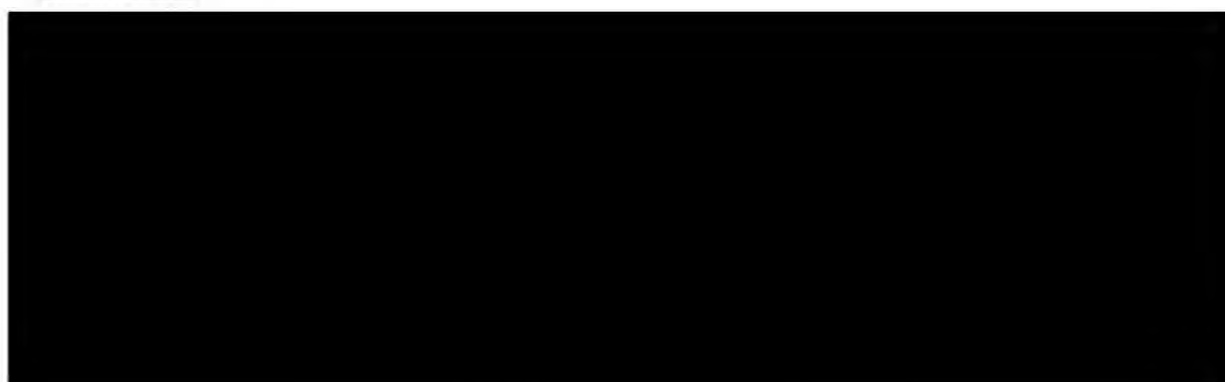
M^{me} Marie-Christine Hudon, directrice, Direction de la performance et de la transformation, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance, M. Martin Gagnon, directeur, Bureau de commercialisation, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, ainsi que M. Martin Loiselle, coordonnateur à la maximisation des retombées économiques, Bureau de commercialisation, se joignent à la séance.

6. VICE-PRÉSIDENTE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

6.1 RÉSEAU D'AFFAIRES NORDIQUES (RAN)

M^{me} Hudon débute la présentation en abordant les démarches d'élaboration du projet, les personnes qui en bénéficieront, ainsi que les étapes à venir avant la mise en place définitive de la plateforme informatique du Réseau d'affaires nordiques. Elle cède la parole à M. Loiselle qui présente la plateforme en détail. Finalement, M. Gagnon conclut la présentation sur l'importance du travail d'équipe multisectoriel nécessaire pour réaliser le Réseau d'affaires nordiques.

Délibérations



M^{me} Hudon, M. Gagnon et M. Loiselle quittent la séance.

7. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

7.1 NOMINATIONS À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M^{me} Julie Simone Hébert présente brièvement les dossiers de nominations et de renouvellements à l'Assemblée des partenaires. Le conseil d'administration adopte les résolutions suivantes :

Nomination de Martin Fortier et Alain Poirier à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 386-S84)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de Eeyou Istchee et Baie-James, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE le Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU que les candidatures de messieurs Martin Fortier et Alain Poirier permettent de remplacer la représentante précédente du secteur recherche et connaissance, madame Sophie D'Amours, et l'un des représentants précédents du secteur minier, monsieur Guy Bourgeois;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Martin Fortier, vice-recteur adjoint à l'internationalisation et à la valorisation de la recherche, de la création et de l'innovation de l'Université Laval, membre représentant le secteur recherche et connaissance à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de madame Sophie D'Amours;

DE NOMMER monsieur Alain Poirier, directeur général de l'Association de l'exploration minière du Québec, membre représentant le secteur minier à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de monsieur Guy Bourgeois.

Renouvellement de mandats à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 387-S84)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE l'article 4.1 de ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.2 de ce Règlement, la durée du mandat des membres de l'Assemblée des partenaires est de deux ans et que ce mandat est renouvelable;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.3 de ce Règlement, à l'expiration de leur mandat, les membres de l'Assemblée des partenaires demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU que monsieur Luc Simard, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine, a été nommé membre de l'Assemblée représentant la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean par le conseil d'administration le 16 juin 2022 (résolution 334-S72-S66) et que son mandat vient à échéance;

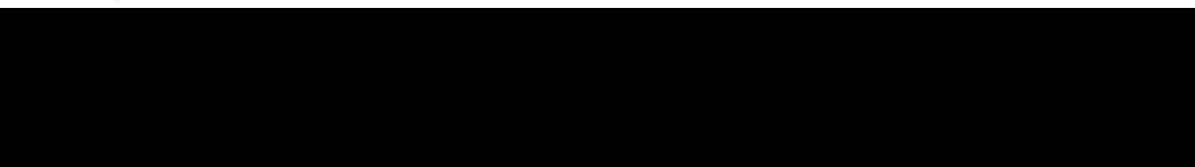
ATTENDU que madame Manon Cyr, vice-présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, a été nommée membre de l'Assemblée représentant la région Eeyou Istchee Baie-James par le conseil d'administration le 16 juin 2022 (résolution 334-S72-S66) et que son mandat vient à échéance;

ATTENDU que monsieur Martin St-Laurent, préfet de la MRC de Caniapiscau, a été nommé membre de l'Assemblée représentant la région de la Côte-Nord par le conseil d'administration le 16 juin 2022 (résolution 334-S72-S66) et que son mandat vient à échéance;

ATTENDU que monsieur René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James, a été nommé membre de l'Assemblée représentant la région Eeyou Istchee Baie-James par le conseil d'administration le 16 juin 2022 (résolution 334-S72-S66) et que son mandat vient à échéance;

ATTENDU que madame Robin McGinley, directrice exécutive de Tourisme Eeyou Istchee, a été nommée membre de l'Assemblée représentant du secteur du tourisme par le conseil d'administration le 16 juin 2022 (résolution 334-S72-S66) et que son mandat vient à échéance;

ATTENDU que madame Sonia Caron, directrice du Service de la formation professionnelle et du Centre de formation professionnelle de la Baie-James, a été nommée membre de l'Assemblée représentant du secteur de l'éducation par le conseil d'administration le 16 juin 2022 (résolution 334-S72-S66) et que son mandat vient à échéance;



IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que monsieur Luc Simard, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine, soit nommé de nouveau membre représentant la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à l'Assemblée des partenaires;

Que madame Manon Cyr, vice-présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, soit nommée de nouveau membre représentant la région Eeyou-Istchee-Baie-James à l'Assemblée des partenaires;

Que monsieur Martin St-Laurent, préfet de la MRC de Caniapiscau, soit nommé de nouveau membre représentant la région de la Côte-Nord à l'Assemblée des partenaires;

Que monsieur René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James, soit nommé de nouveau membre représentant la région Eeyou Istchee Baie-James à l'Assemblée des partenaires;

Que madame Robin McGinley, directrice exécutive de Tourisme Eeyou Istchee, soit nommée de nouveau membre représentant le secteur du tourisme à l'Assemblée des partenaires;

Que madame Sonia Caron, directrice du Service de la formation professionnelle et du Centre de formation professionnelle de la Baie-James, soit nommée de nouveau membre représentant le secteur de l'éducation à l'Assemblée des partenaires;

Que le renouvellement des mandats sera effectif à partir du 17 juin 2024.

7.2 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

Pour éviter un potentiel conflit d'intérêts, M. Robert Prévost quitte la rencontre.

M^{me} Julie Simone Hébert présente les avancées dans le dossier de la conservation du territoire nordique.

[REDACTED]

M. Robert Prévost rejoint la séance.

8. VICE-PRÉSIDENCE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

8.1 QcRAIL

M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des investissements stratégiques, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance.

M. Sébastien Desrochers fait un suivi aux administrateurs et administratrices du dossier de Qc Rail

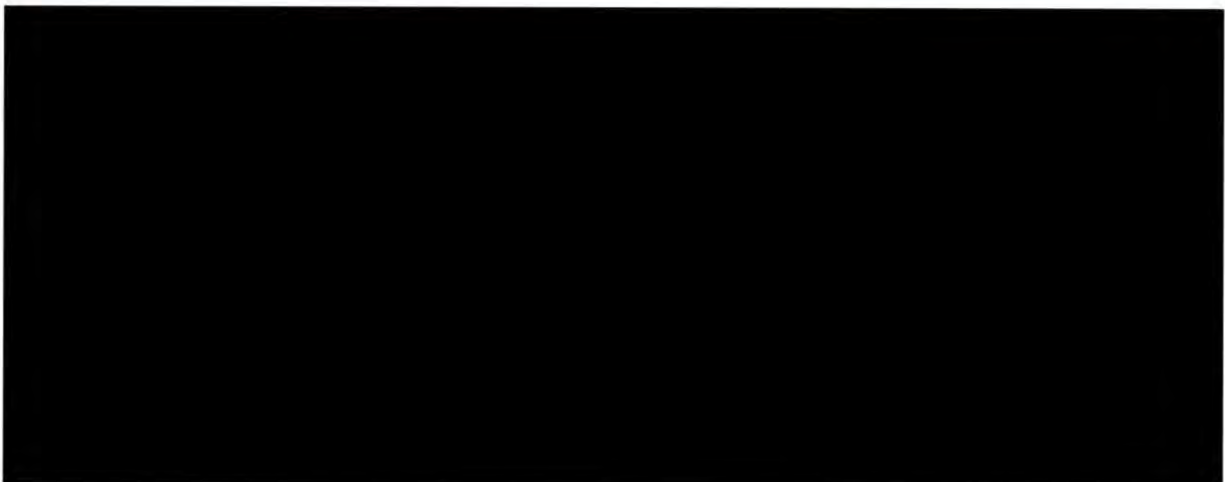
[REDACTED]

Délibérations :

[REDACTED]

M^{me} Blais quitte la séance.

9. DIVERS



Délibérations



M^{mes} Brigitte Boulianne et Julie Simone Hébert, M. Sébastien Desrochers ainsi que M. Emile Côté quittent la séance.

10. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Ce huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 11 h 00 et se termine à 11 h 08. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 11 h 09. Le huis clos se termine à 11 h 14.

La résolution ci-dessous est prise lors du huis clos :

Renouvellement du mandat de M. Patrick Beauchesne

(Résolution 388-S84)

ATTENDU QUE l'article 3.3 de la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État (LGSÉ) prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général (PDG) en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil;

ATTENDU QUE l'article 3.4 de la LGSÉ prévoit également que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général;

ATTENDU QUE M. Patrick Beauchesne a été nommé président-directeur général de la Société du Plan Nord à compter du 18 novembre 2019 pour un mandat d'une durée de cinq ans (Décret 1135-2019) prenant fin le 17 novembre 2024;

ATTENDU QUE l'article 12 de la LGSÉ prévoit que ce mandat est renouvelable;

ATTENDU QUE l'article 6 des conditions de travail annexées au Décret 1135-2019 prévoit que dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre

de membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société, il l'en avisera dans les six mois de la date d'échéance du présent mandat.

ATTENDU QUE M. Beauchesne et les membres du conseil d'administration souhaitent prolonger ce lien d'emploi;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE SIGNIFIER à la ministre responsable de la Société du Plan Nord, la volonté des membres du conseil d'administration de la Société, de voir renouveler le mandat de M. Patrick Beauchesne, à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société du Plan Nord, pour une durée de deux ans après l'échéance du mandat actuel, soit jusqu'au 17 novembre 2026.

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 20 JUIN 2024

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 20 juin 2024.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 11 h 15.

Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 85^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue par visioconférence le 26 avril 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M. Réal Laporte
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M ^{me} Michèle Perron
M ^{me} Josée Bélanger	M. Sylvain Ross
M. Gilles Couture	M ^{me} Melissa Saganash

ABSENTS :

M ^{me} Cynthia Gill	M. Robert Prévost
M ^{me} Patricia Huet	M ^{me} Johanne Jean
M ^{me} Hélène Lauzon	M. Jean Dupuis

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 8 h 30. M^{me} Blais remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

3. PROPOSITION D'UNE CANDIDATURE À LA VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

M^{me} Michèle Perron, présidente du comité de sélection formé par le conseil d'administration pour la dotation du poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique lors de la rencontre du 15 février 2024, expose les démarches effectuées pour la dotation du poste. [REDACTED]

M^{me} Perron remercie les membres du comité ainsi que l'équipe des ressources humaines et du bureau du PDG pour le support administratif et logistique.

Délibérations :

[REDACTED]

**Nomination à la vice-présidence au développement durable
et aux partenariats en territoire nordique**

(Résolution 389-S85)

ATTENDU QUE les conditions de nomination, normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents adoptés par le conseil d'administration en 2015 (résolution 20-S05) et modifiés en 2017 (107-S26), en 2022 (résolution 322-S70) et en 2023 (résolution 368-S79) prévoient, à l'article 3 que « les vice-présidents sont nommés par le conseil d'administration, en fonction des critères qu'il établit et sont sous l'autorité du président-directeur général »;

ATTENDU QU'à sa séance du 15 février 2024, le conseil d'administration a procédé à la formation d'un comité de sélection pour la dotation du poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique (résolution 385-S83);

ATTENDU QUE l'expérience de monsieur Louis Morneau répond aux besoins exprimés dans la description de fonctions du poste telle qu'approuvée par le conseil d'administration (résolution 324-S70), qu'il dispose d'une vaste expérience pouvant répondre aux exigences du poste et aux mandats de la Société [REDACTED]

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Louis Morneau, à titre de vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, à compter du 13 mai 2024, pour un mandat de cinq ans;

QUE le classement et les conditions de travail soient ceux prévus aux conditions de nomination, normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents en vigueur.

4. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 20 JUIN 2024

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 20 juin 2024.

M. Beauchesne informe les membres qu'il a reçu les résultats préliminaires du sondage, déployé par la firme Segma, visant à mesurer le taux combiné de satisfaction des clientèles à l'égard des liens entretenus avec la Société du Plan Nord. Avec un taux global de satisfaction à 92 %, les résultats sont très élogieux. Ils permettent également d'obtenir un portrait par région et d'offrir un levier pour maintenir la qualité des services aux citoyens. Une présentation détaillée sera offerte aux membres du conseil lors de la rencontre du mois de juin 2024.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 9 h 00.

[REDACTED]
Présidente du conseil

[REDACTED]
Secrétaire

PROCÈS-VERBAL DE LA 86^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD
tenue à Québec le 20 juin 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M ^{me} Johanne Jean (par vidéoconférence)
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M ^{me} Hélène Lauzon
M ^{me} Josée Bélanger	M ^{me} Michèle Perron
M. Gilles Couture (par vidéoconférence)	M. Robert Prévost (par vidéoconférence)
M. Jean Dupuis	M. Sylvain Ross
M ^{me} Cynthia Gill	M ^{me} Melissa Saganash (par vidéoconférence)

ABSENTS :

M^{me} Patricia Huet
M. Réal Laporte

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M. Louis Morneau, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Emile Côté, conseiller en gouvernance

INVITÉS :

M. Étienne Cassista., directeur de l'administration, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance
M. Jonathan Perrier, vice-président de pratique, conseil en transformation des affaires, Raymond Chabot Grant Thornton
M^{me} Loïcia-Ludivine Ngoma, conseillère, conseil en management, Raymond Chabot Grant Thornton
M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructures, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 8 h 02. M^{me} Élisabeth Blais, présidente, remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration (CA) ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Deux points sont ajoutés en divers, le premier concerne le centre de transbordement de Matagami et [REDACTED] Il est convenu de discuter du point 5.2 sur le calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités 2024-2025 en huis clos.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. M. Robert Prévost se déclare en conflit d'intérêts pour le point 10.3 de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions.

Délibérations :

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Michèle Perron fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 14 mai 2024.

4.1 ACTUALISATION DU PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE POUR LA NOMINATION DU PDG ET DE LA DESCRIPTION D'EMPLOI DU PDG

M^{me} Perron expose que le profil de compétence et d'expérience a été approuvé depuis près de neuf ans et que la dernière mise à jour de la description d'emploi a été adoptée il y a près de cinq ans, il y a donc lieu de procéder à leur mise à jour.

Depuis 2006, le profil de compétences des premiers dirigeants est à la disposition de la haute fonction publique

**Approbation du profil de compétence et d'expérience pour la nomination du
président-directeur général de la Société du Plan Nord et actualisation de la
description d'emploi de ce poste**

(Résolution 390-S86)

ATTENDU QUE l'article 3.3 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSÉ) prévoit que le président-directeur général d'une société est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil;

ATTENDU QUE l'article 27 paragraphe 2 de la LGSE stipule que le comité de ressources humaines (CRH) élabore et propose le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général ou de la présidente-directrice générale;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le profil compétence et d'expérience du PDG le 14 mai 2015 (résolution 11-S03);

ATTENDU QUE le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a révisé, en 2019, le document générique « Profil de compétences des premiers dirigeants »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser le profil de compétence du président-directeur général adopté en 2015 et d'en assurer la cohérence avec les orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a également adopté (résolution 12-S03), puis actualisé (résolution 179-S38) la description de fonction (d'emploi) du président-directeur général;

ATTENDU QU'il fait partie des bonnes pratiques de procéder à la révision de la description de fonction aux cinq ans pour assurer le maintien de sa cohérence avec l'évolution de la Société du Plan Nord;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU [REDACTED] :

D'APPROUVER le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général ou de la présidente-directrice générale de la Société du Plan Nord;

D'ABROGER la résolution 11-S03;

D'APPROUVER l'actualisation de la description d'emploi du poste de président-directeur général ou de la présidente-directrice générale de la Société du Plan Nord;

D'ABROGER la résolution 179-S38.

4.2 PROGRAMME DE PLANIFICATION DE LA RELÈVE DES HAUTS DIRIGEANTS

M^{me} Perron cède la parole à M^{me} Brigitte Boulianne qui présente les faits saillants de la fiche préalablement transmise aux membres du comité. Elle rappelle que l'article 15 par. 12 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration approuve le Programme de planification de la relève des dirigeants nommés par la Société. L'article 27 par. 5, quant à lui, prévoit que le comité des ressources humaines établit ce programme.

**Programme de planification de la relève des hauts dirigeants
de la Société du Plan Nord**
(Résolution 391-S86)

ATTENDU QUE l'article 15 par.12 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration approuve le programme de planification de la relève des dirigeants nommés par la Société;

ATTENDU QUE l'article 27 par. 5 de la LGSE, quant à lui, prévoit que le comité de ressources humaines établit ce programme;

ATTENDU QUE les Lignes directrices visant à guider les organismes hors fonction publique dans la détermination de la rémunération, des avantages sociaux et des autres conditions de travail des hauts dirigeants qui ne sont pas nommés par décret définissent la notion de « haut dirigeant » et que les vice-présidents et vice-présidentes répondent à cette définition;

ATTENDU QUE le Programme de relève des hauts dirigeants de la Société du Plan Nord réfère aux compétences recherchées et qu'il y a lieu de formaliser le profil de compétences pour les postes de vice-présidence;

ATTENDU que le Secrétariat aux emplois supérieurs a élaboré un profil de compétence des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion et que celui-ci répond aux compétences recherchées pour les postes de vice-présidences;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU [REDACTED] :

D'ADOPTER le Programme de planification de la relève des hauts dirigeants de la Société du Plan Nord

D'ADOPTER le Profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur (TES) en situation de gestion du Secrétariat aux emplois supérieurs pour les postes de vice-président et vice-présidente de la Société du Plan Nord

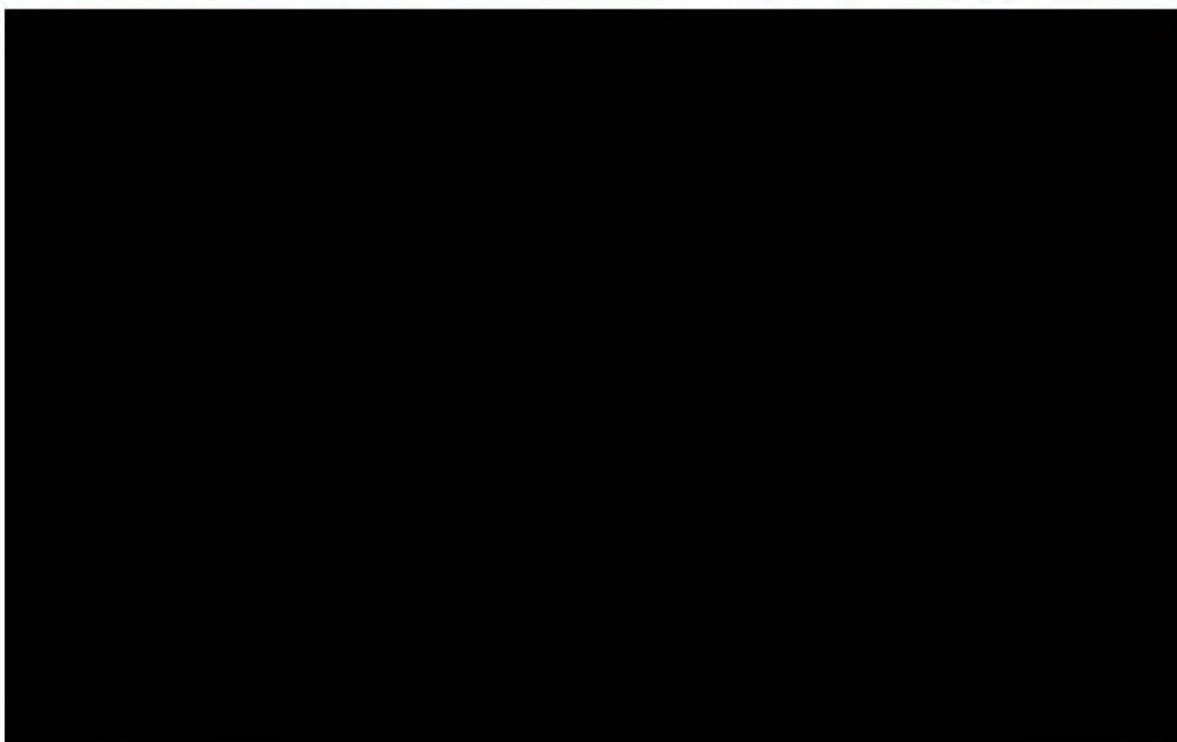
4.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PDG 2024-2025 (ATTENTES SIGNIFIÉES)

Ce point sera discuté en huis clos au point 12 de l'ordre du jour.

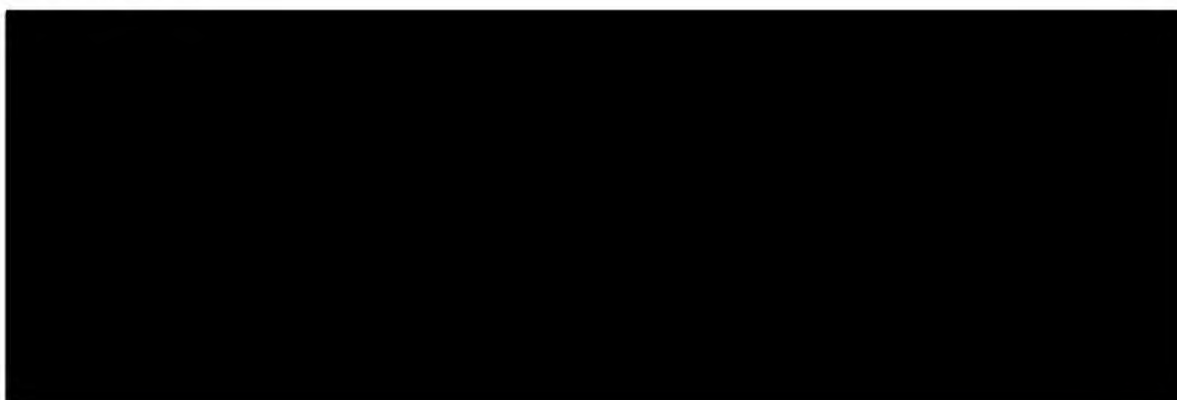
5. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mme Michèle Perron fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 19 juin 2024.

5.1 PISTES D'AMÉLIORATION À LA SUITE DE LA FORMATION GOUVERNANCE



Délibérations :



5.2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS 2024-2025

Ce point est présenté en huis clos au point 12 de l'ordre du jour.

6. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

La présidente du comité, M^{me} Johanne Jean fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 19 juin 2024.

M. Étienne Cassista, directeur à la Direction de l'administration, se joint à la séance.

6.1 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2024



Délibérations :

L'excellent travail de M. Cassista et de son équipe est souligné par les membres du conseil d'administration.

États financiers vérifiés au 31 mars 2024

(Résolution 392-S86)

ATTENDU QUE l'article 67 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que la Société doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, produire au ministre ses états financiers ainsi qu'un rapport annuel de gestion pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE l'article 68 de cette même Loi prévoit que la ministre dépose les états financiers et le rapport annuel de gestion de la Société devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de leur réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux;

ATTENDU QUE la Société se qualifie comme étant un « organisme du gouvernement » au sens du paragraphe 3 de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et qu'elle est donc assujettie à la compétence du vérificateur général;

ATTENDU QUE le 2^e paragraphe de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration approuve les états financiers;

ATTENDU QUE les paragraphes 6 et 7 de l'article 24 de cette même Loi prévoient que le comité d'audit examine les états financiers avec le vérificateur général et en recommande l'approbation au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, lors de sa réunion du 13 juin 2024, a approuvé les états financiers vérifiés de la SFPPN pour la même période;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, [REDACTED]

D'APPROUVER les états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 mars 2024 de la Société du Plan Nord tels que soumis à la présente séance;

DE TRANSMETTRE ces états financiers à la ministre responsable de la Société du Plan Nord pour un dépôt à l'Assemblée nationale.

M. Cassista quitte la séance.

6.2 RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

Délibérations :



Rapport annuel de gestion 2023-2024

(Résolution 393-S86)

ATTENDU QUE l'article 67 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* (chapitre S-16.011) prévoit que la Société doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, produire à la ministre ses états financiers ainsi qu'un rapport annuel de gestion pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE l'article 68 de cette Loi prévoit que la ministre dépose ces états financiers et ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception, ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) et que le paragraphe 2 de l'article 15 de cette Loi prévoit que le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion;

ATTENDU QUE le sixième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 32 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* prévoit que le comité d'audit examine et recommande au conseil d'administration l'approbation du rapport annuel de gestion de la Société;

ATTENDU QUE les états financiers approuvés par le conseil d'administration seront intégrés au rapport annuel de gestion;



IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU



D'APPROUVER le Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société du Plan Nord, dans une version substantiellement conforme à celle soumise à la présente séance;

DE TRANSMETTRE le Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société à la ministre responsable de la Société du Plan Nord pour un dépôt devant l'Assemblée nationale.

6.3 PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES 2024-2027

M^{me} Jean poursuit en mentionnant que le rapport de surveillance et de revue au 31 mars 2024 du Plan de gestion intégrée des risques 2021-2024 a été présenté au comité d'audit ainsi que le nouveau Plan de gestion intégrée des risques 2024-2027. Elle demande aux membres s'ils ont des questions.

Délibérations :



Plan de gestion intégrée des risques 2024-2027

(Résolution 394-S86)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) et que le paragraphe 8 de l'article 15 de cette Loi prévoit que le conseil d'administration doit établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 13 décembre 2018, la Politique de gestion intégrée des risques (résolution 197-S43) afin de définir, entre autres, les rôles et responsabilités pour soutenir la mise en œuvre de la gestion des risques;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* prévoit que le conseil d'administration établit les processus de gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société au paragraphe 11 de l'article 2;

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (paragraphe 4 de l'article 24) et le *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* (paragraphe 4 de l'article 32) prévoient, que le comité d'audit a pour fonction de s'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques;

ATTENDU QUE la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle découlant de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) prévoit que les organismes publics adoptent chaque année financière un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale émanant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (chapitre G-1.03) précise les orientations et les bonnes pratiques gouvernementales en matière de sécurité de l'information, notamment en matière de gestion des risques;

ATTENDU QUE le Plan de gestion intégrée des risques 2024-2027 de la Société du Plan Nord répond aux obligations de la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, [REDACTED]

D'ADOPTER le Plan de gestion intégrée des risques 2024-2027 de la Société du Plan Nord, tel que soumis à la présente séance.

M^{me} Johanne Jean doit s'absenter momentanément de la séance.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- La tenue de l'étude des crédits en commission parlementaire en avril 2024;
- Présentation de la Société du Plan Nord et de ses réalisations au symposium de l'Institut nordique du Québec, au Musée de la Civilisation;
- Accueil de M. Louis Morneau, nouveau vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique le 13 mai;
- Panel enjeux du développement nordique de la filière batterie à Shawinigan;
- Participation et présentation au *Society for Mining, Metallurgy & Exploration* (SME) New York;
- Semaine de visite sur la Côte-Nord (présentation du Plan d'action nordique 2023-2028 à Sept-Îles, Port-Cartier et à Baie-Comeau) du 27 au 31 mai 2024;
- Réception d'un prix remis à la Société de la part de l'Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail lors de son gala tenu à Sept-Îles le 30 mai 2024;
- Rencontre de l'Assemblée des partenaires le 6 juin 2024;
- Annonce de la phase 1 de la construction de 60 logements à Sept-Îles, projet Codelo, et d'un pavillon d'accueil des croisiéristes au port de Sept-Îles.

7.1 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU SONDAGE PORTANT SUR LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS

M. Beauchesne fait état des excellents résultats du sondage portant sur la qualité des services offerts. Il rappelle que ce sondage vise à mesurer le taux combiné de satisfaction des clientèles à l'égard des liens entretenus avec la Société, comme prévu dans le Plan stratégique 2023-2028 de la Société du Plan Nord. Il sera repris annuellement jusqu'en 2028. La cible pour 2023-2024 avait été établie à 80 %. M. Beauchesne indique que les résultats globaux de cette année s'élèvent à 86 %. M. Beauchesne précise qu'une analyse fine des résultats détaillés sera effectuée afin d'en dégager de potentielles pistes d'amélioration.

Délibérations :



7.2 TABLEAU DE BORD DE GESTION

M. Beauchesne présente les résultats du tableau de bord de gestion. Il se concentre sur les résultats de l'indicateur 10 portant sur le taux de réalisations (en nombre et en pourcentage) des actions du Plan d'action nordique 2023-2028, des outils financiers et des projets en continuité. M. Louis Morneau, vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique précise certains résultats de l'indicateur 10.

M^{me} Myriam Blais, directrice à la Direction des projets d'infrastructures, se joint à la séance.
M^{me} Johanne Jean rejoint la rencontre pendant la présentation du point 8.1.

8. VICE-PRÉSIDENCE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

8.1 PROJET DE ROUTE PAR L'ENTREPRISE MINIÈRE SIRIOS

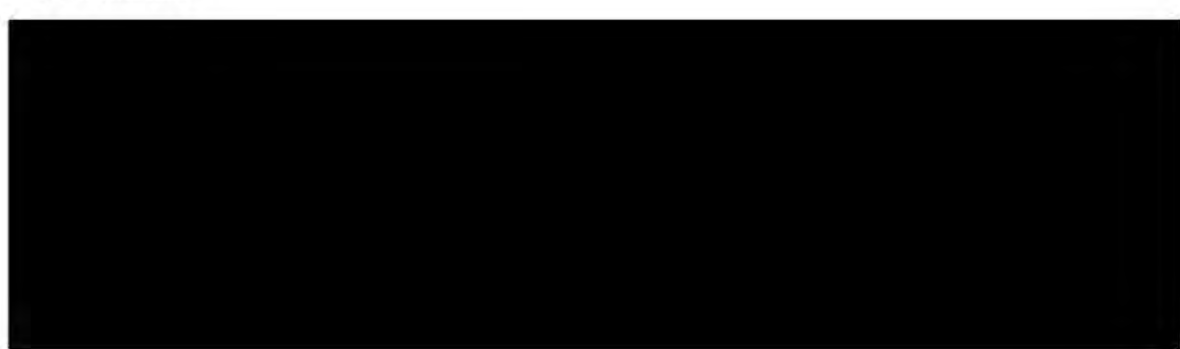
M. Sébastien Desrochers résume les faits saillants de la fiche d'information dont les membres ont pu prendre connaissance au préalable.



Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mission de la Société du Plan Nord, en contribuant à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire nordique. Le Plan d'exploitation 2024-2025 prévoit, à l'action 2.2, l'accompagnement des promoteurs dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures majeures, en lien avec l'orientation 1 du Plan stratégique 2023-2028 « Assumer le rôle de facilitatrice entre les acteurs du territoire et le gouvernement ».

Il cède la parole à M^{me} Blais qui précise les éléments du projet.

Délibérations :



**Aide financière pour des travaux d'amélioration
du chemin d'accès au site Cheechoo**

(Résolution 395-S86)

ATTENDU QUE la mission de la Société du Plan Nord est de contribuer, dans une perspective de développement durable, au développement intégré et cohérent du territoire nordique, notamment en participant à la maximisation des retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire nordique;

ATTENDU QUE Ressources Sirios Inc. a déposé auprès de la Société du Plan Nord une demande d'aide financière de 0,6 M\$ pour un projet d'amélioration des conditions du chemin d'accès au site Cheechoo;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le Plan stratégique 2023-2028 par l'orientation 1 « Assumer le rôle de facilitatrice entre les acteurs du territoire et le gouvernement » et dans le Plan d'exploitation 2024-2025 par l'action 2.2 « Accompagner les promoteurs dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures majeures »;

ATTENDU QUE la participation de la Société du Plan Nord se limite au financement des travaux d'amélioration du chemin et n'engendre pas de responsabilités à long terme, l'entretien du chemin étant sous la responsabilité de l'entreprise;

ATTENDU QUE la somme de 0,6 M\$ est disponible au budget 2024-2025 de la Société du Plan Nord sous l'action « Soutien aux infrastructures multiusagers en territoire nordique »;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord* (résolution 148-S32) a été adopté en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*;

ATTENDU QUE l'article 7 de ce Règlement prévoit que le président-directeur général est autorisé à signer tout document relatif aux promesses et octrois de subventions hors programme, incluant les déboursés et versements reliés à ces documents, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ et que le montant maximal de la contribution financière dépasse ce montant;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, et ce, conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires :

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière non remboursable d'un maximum de 0,6 M\$, matérialisée dans le cadre d'une convention d'aide financière, à l'entreprise Ressources Sirios Inc., pour la réalisation du projet d'amélioration du chemin d'accès au site Cheechoo;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette aide financière.

8.2 PROJET D'INFRASTRUCTURES PAR LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DU NOUVEAU-QUÉBEC

M. Sébastien Desrochers contextualise ce projet présenté au conseil d'administration

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mission de la Société du Plan Nord, en accompagnant et en appuyant les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique. Le Plan d'exploitation 2024-2025 prévoit, à l'action 2.2, l'accompagnement des promoteurs dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures majeures, en lien avec l'orientation 1 du Plan stratégique 2023-2028 « Assumer le rôle de facilitatrice entre les acteurs du territoire et le gouvernement ».

Il cède ensuite la parole à M^{me} Myriam Blais qui précise les détails de ce projet.

Délibérations :

Aide financière pour l'agrandissement des bâtiments de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec à Baie-D'Urfé

(Résolution 396-S86)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a comme mission de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique, notamment en coordonnant la réalisation d'infrastructures stratégiques ainsi qu'en accompagnant et appuyant les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique;

ATTENDU QUE la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec a déposé auprès de la Société du Plan Nord une demande d'aide financière de 4,5 M\$ pour un projet de 24,7 M\$;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le Plan stratégique 2023-2028 par l'orientation 1 « Assumer le rôle de facilitatrice entre les acteurs du territoire et le gouvernement » et dans le Plan d'exploitation 2024-2025 par l'action 2.2 « Accompagner les promoteurs dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures majeures »;

ATTENDU QUE les bâtiments de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec situés à Baie-D'Urfé sont des infrastructures stratégiques dans la chaîne d'approvisionnement des denrées périssables et non périssables au Nunavik;

ATTENDU QUE l'agrandissement de l'espace de réfrigération et de congélation permettra d'augmenter significativement l'inventaire et la manutention des produits frais, et que l'agrandissement de l'espace d'entreposage standard permettra de commander plus d'articles et d'optimiser le processus de distribution et d'expédition;

ATTENDU QUE ces agrandissements contribuent à la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des Nunavimmiuts en offrant une plus grande variété de produits, en diminuant les ruptures de stock dans les magasins et en diminuant le prix des produits;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une analyse de durabilité démontrant qu'aucun risque significatif n'a été identifié;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord* a été pris en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*;

ATTENDU QUE l'article 7 de ce Règlement prévoit que le président-directeur général est autorisé à signer tout document relatif aux promesses et octrois de subventions hors programme, incluant les déboursés et versements reliés à ces documents, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$;

ATTENDU QUE le montant maximal de la contribution financière dépasse ce montant.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, conditionnellement à l'obtention d'une décision favorable du gouvernement du Québec concernant la signature d'une convention assimilable à une entente en matière d'affaires autochtones en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30) :

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière non remboursable d'un maximum de 4,5 M\$ par l'entremise d'une convention d'aide financière entre la Société du Plan Nord et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec pour la réalisation du projet d'agrandissement des bâtiments à Baie-D'Urfé;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette aide financière.

8.3 ROUTE DU NORD — ÉTUDES TECHNIQUES

M. Sébastien Desrochers contextualise le projet auprès du conseil d'administration.

Des études préliminaires sont requises afin de déterminer les travaux à réaliser.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la mission de la Société du Plan Nord, qui peut coordonner la réalisation d'infrastructures. L'action 2.3.1 du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques (PQVMCS) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts vise la consolidation de corridors économiques régionaux, desquels fait partie la route du Nord. La Société est responsable de cette action.

Il cède ensuite la parole à M^{me} Myriam Blais qui précise les détails du projet.

Délibérations :

Aide financière pour les études préliminaires visant l'amélioration d'une portion de la route du Nord (Résolution 397-S86)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a comme mission de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique, dont à la réalisation d'infrastructures stratégiques en concertation avec les représentants locaux et du secteur privé;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est responsable de l'action 2.3.1 « Mettre en œuvre une vision intégrée en vue de consolider des corridors économiques régionaux par la réalisation progressive de projets relatifs à un réseau de transport, d'énergie renouvelable et de télécommunication en territoire nordique » inscrite au Plan d'action 2023-2025 pour la mise en œuvre du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques;

ATTENDU QUE l'amélioration de la route du Nord, visant le tronçon allant des kilomètres 258 à 407, s'inscrit dans cette action, car il fait partie du corridor économique ciblé pour la région d'Eeyou Istchee Baie-James par la Société du Plan Nord en raison de son fort potentiel minéral;

ATTENDU QUE le lithium exploité par les minières Nemaska Lithium et Corporation Lithium Élément Critique fait partie des minéraux critiques et stratégiques identifiés par le gouvernement du Québec et est au cœur de sa filière batterie;

ATTENDU QUE la population bénéficierait des travaux d'amélioration de la portion visée de la route du Nord, notamment grâce à l'amélioration de la sécurité et de la circulation;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord dispose d'une enveloppe de 12,9 M\$ pour « Soutenir l'élaboration et la réalisation de projets d'infrastructures d'accès au territoire » (cadre financier de la Société du Plan Nord 2023-2028) visant notamment à réaliser l'action 2.3.1 du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques;

ATTENDU QUE la réalisation des études préliminaires du tronçon visé est prévue à court terme par les différentes parties prenantes;

ATTENDU QUE les parties prenantes prévoient que la Société de développement de la Baie-James soit le donneur d'ouvrage pour la réalisation des études préliminaires;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Société du Plan Nord permettrait de compléter le montage financier et de démarrer les études;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord* a été pris en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*;

ATTENDU QUE l'article 7 de ce Règlement prévoit que le président-directeur général est autorisé à signer tout document relatif aux promesses et octrois de subventions hors programme, incluant les déboursés et versements reliés à ces documents, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, et que le montant maximal de la contribution financière dépasse ce montant;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, conditionnellement à la réception d'une demande formelle à la Société du Plan Nord pour contribuer financièrement aux coûts des études préliminaires, au montage financier bouclé et à une entente conclue entre les utilisateurs :

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière pouvant atteindre jusqu'à un maximum de 50 % des coûts sans dépasser un maximum de 1,0 M\$ à la Société de développement de la Baie-James afin de contribuer au financement des études préliminaires;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, une convention d'aide financière ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette aide financière.

8.4 ÉTUDES SUR LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES AU NUNAVIK

Mme Melissa Saganash et Mme Johanne Jean quittent la séance pendant la présentation du point 8.4.

M. Sébastien Desrochers effectue une brève contextualisation du projet déposé à titre informatif au conseil d'administration.

Ce projet d'étude sur les IMP et les démarches en cours s'inscrivent dans le cadre de la mission de la Société du Plan Nord, qui peut coordonner la réalisation d'infrastructures et accompagner les communautés autochtones dans leurs projets de développement.

Le Plan d'exploitation 2024-2025 prévoit, à l'action 2.2, l'accompagnement des promoteurs dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures majeurs, en lien avec l'orientation 1 du Plan stratégique 2023-2028 « Assumer le rôle de facilitatrice entre les acteurs du territoire et le gouvernement ».

Il cède ensuite la parole à M^{me} Myriam Blais afin qu'elle précise les détails du projet.

Délibérations :

8.5 PROJETS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS EN EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES — DÉPASSEMENT DE COÛTS

M. Sébastien Desrochers résume les faits saillants de la fiche présentée à titre informatif au conseil d'administration.

La Société est maintenant sollicitée pour augmenter sa participation financière au projet afin qu'il se poursuive

M. Desrochers cède la parole à M^{me} Blais afin qu'elle précise les détails de cette demande. Elle mentionne que cette demande projet pourrait faire l'objet d'une décision à la séance d'octobre 2024 du conseil d'administration.

Délibérations :

M^{me} Myriam Blais quitte la séance.

M. Jonathan Perrier, vice-président de pratique, conseil en transformation des affaires, Raymond Chabot Grant Thornton et M^{me} Loïcia-Ludivine Ngoma, conseillère en management pour la même firme sont invités à se joindre à la séance par vidéoconférence pour la présentation du point 9.1.

9. VICE-PRÉSIDENTE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

9.1 REVUE DE MANDAT

M^{me} Brigitte Boulianne présente Jonathan Perrier et Loïc-Ludivine Ngoma aux membres du conseil d'administration. Elle cède ensuite la parole à M. Perrier qui mène la présentation. Il se concentre sur les éléments suivants : l'échéancier des prochaines étapes, les étapes réalisées, le modèle des organisations performantes utilisé dans le rapport, ainsi que les recommandations qui découlent de l'analyse de la situation des dix dernières années de la Société du Plan Nord.

Délibérations :



M. Perrier et M^{me} Ngoma quittent la séance.

10. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

10.1 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Louis Morneau présente les raisons justifiant les modifications au *Règlement de l'Assemblée des partenaires*. Cette proposition clarifie la notion de membre représentant les communautés locales et autochtones.

Cet ajout précise que les membres nommés pour représenter les communautés locales et autochtones doivent être des représentants élus dans le cadre de leurs fonctions.

Modification au Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires (Résolution 398-S86)

ATTENDU QUE l'Assemblée des partenaires est instituée par l'article 51 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*;

ATTENDU QUE les articles 52 à 54 de cette Loi précisent certaines règles relatives à la nomination des membres de l'Assemblée des partenaires, à leur mandat et au fonctionnement de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres de l'Assemblée des partenaires, à leur mandat et au fonctionnement de celle-ci sont établies par Règlement par la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE la plus récente version du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QU'une modification de ce Règlement est souhaitable pour préciser que les candidats aux postes représentant les communautés locales et autochtones doivent être élus dans le cadre de leurs fonctions;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires*, tel que soumises à la présente séance.

10.2 NOMINATION À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES (JEUNESSE)

M. Morneau présente brièvement le dossier de nomination à l'Assemblée des partenaires. Le conseil d'administration adopte la résolution suivante :

Nomination de Janice Parsons à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 399-S86)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par Règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel Règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU QUE le conseil d'administration, en décembre 2021 (résolution 311-S68), a ajouté un représentant jeunesse à la liste des membres de l'Assemblée des partenaires et que cette nomination permettra de pourvoir le poste de représentant jeunesse.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER M^{me} Janice Parsons, présidente du Qarjuit Youth Council, comme membre représentante du secteur jeunesse à l'Assemblée des partenaires.

10.3 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE — RAPPORT VERBAL ÉTAT DES LIEUX

Pour éviter un potentiel conflit d'intérêts, M. Robert Prévost quitte la rencontre.

M. Patrick Beauchesne présente verbalement les derniers développements du dossier. Il rappelle l'historique des travaux concernant les territoires de conservation nordique

M. Robert Prévost rejoint la séance.

11. DIVERS

11.1 CENTRE DE TRANSBORDEMENT DE MATAGAMI

M. Desrochers présente verbalement aux membres les dernières informations concernant le Centre de transbordement de Matagami.

Délibérations :



11.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ÉDUCATRICES DE CPE DE LA COMMUNAUTÉ DE KAWAWACHIKAMACH



Délibérations :



11.3 MOTION DE FÉLICITATIONS M^{me} JOHANNE JEAN

Les membres proposent d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de M^{me} Johanne Jean pour souligner la réception de son doctorat *honoris causa* pour sa contribution remarquable au développement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), mais aussi de l'enseignement supérieur au Québec ainsi qu'à l'accessibilité aux études supérieures.

Motion de félicitations à l'endroit de Mme Johanne Jean

(Résolution 401-S86)

ATTENDU QUE M^{me} Johanne Jean, membre du conseil d'administration de la Société du Plan Nord, s'est vu décerner un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE ce prix vise à reconnaître le parcours professionnel hors du commun de M^{me} Jean ainsi que sa contribution importante à une plus grande accessibilité aux études universitaires à travers toute la province, ainsi qu'à sa marque indélébile sur l'UQAT et le réseau universitaire québécois;

ATTENDU QU'il s'agit de la plus haute distinction décernée par cette université;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration souhaitent souligner cette distinction;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration adopte une motion de félicitations à l'endroit de M^{me} Johanne Jean;

QU'une lettre, accompagnée de cette motion, lui soit transmise afin de souligner l'obtention de ce doctorat honoris causa.

M^{me} Boulianne et MM. Desrochers, Morneau et Côté quittent la séance.
M^{me} Johanne Jean rejoint la rencontre à 12 h 05.

12. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Ce huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 12 h 03 et se termine à 12 h 27. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 12 h 28. Le huis clos se termine à 12 h 47.

La résolution suivante est prise lors du huis clos :

Critères d'évaluation du PDG 2024-2025 (attentes significatives)
(Résolution 400-S86)

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit, à l'article 15 paragraphe 6 que le conseil d'administration approuve les critères d'évaluation, applicables au président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 27, paragraphe 3 de la LGSE prévoit que le comité de ressources humaines a notamment pour fonctions d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du PDG;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, en octobre 2023, le processus d'évaluation du président-directeur général (résolution 371-S81);

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU [REDACTED] :

D'ADOPTER les critères d'évaluation 2024-2025 du PDG (attentes significatives) tels qu'exposés à la présente séance, sous réserve de la précision des cibles spécifiques 2024-2025.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 13 SEPTEMBRE 2024

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le vendredi 13 septembre 2024 à Radisson à l'occasion de la visite sur le territoire nordique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 12 h 50.

[REDACTED]

Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 87^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Radisson le 13 septembre 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M ^{me} Patricia Huet
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M ^{me} Johanne Jean
M ^{me} Josée Bélanger	M. Réal Laporte
M. Gilles Couture	M ^{me} Michèle Perron
M. Jean Dupuis	M. Robert Prévost
M ^{me} Cynthia Gill	M ^{me} Melissa Saganash (par vidéoconférence)
M. Sylvain Ross (par vidéoconférence)	

ABSENTE :

M^{me} Hélène Lauzon

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M. Louis Morneau, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Emile Côté, conseiller en gouvernance

INVITÉS :

M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructures

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 10 h 12. M^{me} Elizabeth Blais, présidente, remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. M. Robert Prévost se déclare en conflit d'intérêt pour le point 5.1. M. Gilles Couture se déclare en conflit d'intérêt pour le point 7 de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question n'est soulevée.

Délibérations :



[REDACTED]

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- La préparation de l'Arctic Circle qui se tiendra en Islande du 16 au 19 octobre prochain. La présence de la ministre Maité Blanchette Vézina à l'évènement, la présence du PDG sur le comité aviseur de l'organisation, et la thématique de la session de cette année « La cellule familiale comme noyau de l'émancipation du Nord »;
- La rencontre tenue auprès de M. Christian Bush, PDG d'Air Inuit [REDACTED]
- La tenue d'une rencontre avec les vice-recteurs de l'Institut nordique du Québec (INQ);
- L'annonce officielle du soutien de la Société à une soixantaine de projets;
- La tenue d'une rencontre avec M^{me} Sonia Caron, directrice du Centre de formation professionnelle de la Baie-James, [REDACTED]

Délibérations :

[REDACTED]

4.1 TABLEAU DE BORD DE GESTION

M. Beauchesne présente le tableau de bord de performance de la Société préalablement transmis aux membres. [REDACTED]

5. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

Pour éviter un potentiel conflit d'intérêts, M. Robert Prévost quitte la rencontre.

5.1 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

Le procès-verbal du point portant sur la conservation du territoire nordique est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Robert Prévost rejoint la séance.

6. VICE-PRÉSIDENTE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

6.1 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : NOMINATION ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS

M^{me} Perron, rappelle que l'intérêt des membres à renouveler leur mandat au sein des divers comités du conseil d'administration de la Société avait été évalué en juin 2024.

M^{me} Brigitte Boulianne expose qu'en vertu de l'article 29 du Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord, les membres d'un comité sont nommés pour un terme de deux ans. Après l'expiration de ce terme, ils ou elles demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils ou elles soient remplacé(e)s ou nommé(e)s à nouveau. L'article 24 du même Règlement prévoit qu'un comité est composé d'au moins trois membres, y compris le président ou la présidente du comité, nommés par le conseil.

En vertu de l'article 19 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État à laquelle la Société du Plan Nord est assujettie, ces comités ne sont composés que de membres indépendants.

Outre madame Patricia Huet, dont la nomination a été effectuée en mars 2021, tous les autres membres ont été nommés ou ont vu leur mandat renouvelé en septembre 2022.

Dans le souci de réduire le risque de dysfonctionnement par suite d'une absence, le comité d'audit souhaite s'adjoindre un membre additionnel; madame Cynthia Gill, membre indépendante et disposant de compétences dans ce domaine, est pressentie pour cette fonction.

Comités du conseil d'administration : nomination et renouvellements de mandats (Résolution 402-S87)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE) en vertu de l'article 2 de cette loi;

ATTENDU QUE la Société est assujettie aux règles établies par l'article 19 de la LGSE, c'est-à-dire que le conseil d'administration doit constituer trois comités (comité de gouvernance et d'éthique, comité d'audit et comité des ressources humaines) tous composés exclusivement de membres indépendant(e)s;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* (résolutions 02-S1 et 88-S22), lequel Règlement a été modifié par la suite (résolutions 113-S26, 241-S50, 341-S73);

ATTENDU QUE l'article 24 de ce Règlement prévoit qu'un comité est composé d'au moins trois membres, y compris le président ou la présidente du comité, nommés par le conseil;

ATTENDU QUE l'article 29 de ce même Règlement prévoit que les membres d'un comité sont nommés pour un terme de deux ans et qu'après l'expiration de ce terme, ils ou elles demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils ou qu'elles soient remplacé(e) ou nommé(e)s à nouveau.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De renouveler le mandat de M^{me} Michèle Perron à titre de membre et présidente du comité des ressources humaines et à titre de membre et présidente du comité de gouvernance et d'éthique;

De renouveler les mandats de M^{me} Hélène Lauzon et M. Gilles Couture à titre de membres du comité des ressources humaines et à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique;

De renouveler le mandat de M^{me} Johanne Jean à titre de membre et de présidente du comité d'audit;

De renouveler les mandats de M^{me} Josée Bélanger et M^{me} Patricia Huet à titre de membres du comité d'audit;

De nommer M^{me} Cynthia Gill à titre de membre du comité d'audit.

Pour éviter un potentiel conflit d'intérêts, M. Gilles Couture quitte la rencontre.
M. Sylvain Ross se joint à la séance pendant la présentation du point 7.

7. SFPPN / RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFPPN

Le procès-verbal du point portant sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFP Pointe-Noire) est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Gilles Couture rejoint la séance.
M^{me} Myriam Blais, directrice à la Direction des investissements stratégiques se joint à la séance.

8. VICE-PRÉSIDENTE AUX INVESTISSEMENTS ET AUX INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES

8.1 TAMAANI PHASE 7- FINANCEMENT ÉTUDES BATHYMÉTRIQUES

En raison d'instabilité du lien Teams, M. Sébastien Desrochers expose le dossier aux membres en lieu et remplace M^{me} Blais. Il rappelle que le projet Tamaani Internet phase 7 consiste à finaliser le raccordement à la fibre optique des dernières communautés en reliant, par un câble sous-marin dans la baie d'Ungava les communautés de Quaqtaq, Kangirsuk, Aupaluk, Tasiujaq et Kangiqsualujuaq à partir de Kangiqsujuaq.

Il souligne que la Société est impliquée dans la réalisation de ce projet conséquemment à l'action 1.1.1 du Plan d'action nordique 2023-2028 pour finaliser le déploiement d'Internet haute vitesse au Nunavik.

Les faits saillants de la fiche transmise aux administrateurs ont été présentés. M. Desrochers indique que ce dossier serait soumis pour décision à la rencontre du conseil d'administration prévue en octobre 2024.

Délibérations :

M^{me} Myriam Blais quitte la séance.
M^{me} Melissa Saganash quitte la séance.

9. DIVERS

Une motion de félicitations à l'équipe de la Société du Plan Nord qui a travaillé sur la préparation de la rencontre du conseil d'administration en territoire nordique est proposée. Les membres, reconnaissants du travail effectué, sont en accord avec cette initiative.

Motion de félicitations aux employé(e)s impliqué(e)s dans l'organisation de la rencontre du conseil d'administration en territoire nordique de septembre 2024
(Résolution 403-S87)

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit qu'une séance du conseil d'administration se tient annuellement en territoire nordique;

ATTENDU QU'un comité de travail composé d'employé(e)s de tous les secteurs de la Société a travaillé au cours des derniers mois pour la préparation du séjour du conseil d'administration tenue sur le territoire d'Eeyou-Istchee – Baie-James du 11 au 13 septembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration souhaitent reconnaître l'ampleur et la qualité du travail réalisé dans ce dossier;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE une motion de félicitations pour l'excellence du travail accompli aux employé(e)s de la Société du Plan Nord impliqué(e)s dans l'organisation de la rencontre du conseil d'administration en territoire nordique.

M^{me} Brigitte Boulianne, M. Sébastien Desrochers, M. Louis Morneau ainsi que M. Emile Côté quittent la séance.

10. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Ce huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 10 h 12 et se termine à 10 h 24. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 10 h 24. Le huis clos se termine à 10 h 28.

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 24 OCTOBRE 2024

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 24 octobre 2024.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 11 h 28.

[Redacted signature area]

Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 87^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Radisson le 13 septembre 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général

M^{me} Josée Bélanger

M. Gilles Couture

M. Jean Dupuis

M^{me} Cynthia Gill

M. Sylvain Ross (par vidéoconférence)

M^{me} Patricia Huet

M^{me} Johanne Jean

M. Réal Laporte

M^{me} Michèle Perron

M. Robert Prévost

M^{me} Melissa Saganash (par vidéoconférence)

ABSENTE :

M^{me} Hélène Lauzon

5. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

Pour éviter un potentiel conflit d'intérêts, M. Robert Prévost quitte la rencontre.

5.1 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

Le procès-verbal du point portant sur la conservation du territoire nordique est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

Délibérations

M. Robert Prévost rejoint la séance.

Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 87^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Radisson le 13 septembre 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général

M^{me} Josée Bélanger

M. Gilles Couture

M. Jean Dupuis

M^{me} Cynthia Gill

M. Sylvain Ross (par vidéoconférence)

M^{me} Patricia Huet

M^{me} Johanne Jean

M. Réal Laporte

M^{me} Michèle Perron

M. Robert Prévost

M^{me} Melissa Saganash (par vidéoconférence)

ABSENTE :

M^{me} Hélène Lauzon

Pour éviter un potentiel conflit d'intérêts, M. Gilles Couture quitte la rencontre.
M. Sylvain Ross se joint à la séance pendant la présentation du point 7.

7. SFPPN / RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFPPN

Le procès-verbal du point portant sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFP Pointe-Noire) est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Sébastien Desrochers expose les faits saillants depuis la dernière mise à jour du 18 avril 2024, ces faits concernent :



Délibérations :



M. Gilles Couture rejoint la séance.
M^{me} Myriam Blais, directrice à la Direction des investissements stratégiques se joint à la séance.



Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 88^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 24 octobre 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M ^{me} Éliane Blais, présidente	M. Jean Dupuis
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M. Réal Laporte
M ^{me} Josée Bélanger (par vidéoconférence)	M ^{me} Hélène Lauzon
M. Gilles Couture	M ^{me} Michèle Perron
M ^{me} Cynthia Gill (par vidéoconférence)	M. Robert Prévost
M ^{me} Patricia Huet	M. Sylvain Ross
M ^{me} Johanne Jean	M ^{me} Melissa Saganash (par vidéoconférence)

Également présents :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M. Louis Morneau, vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Emile Côté, conseiller en gouvernance

INVITÉS :

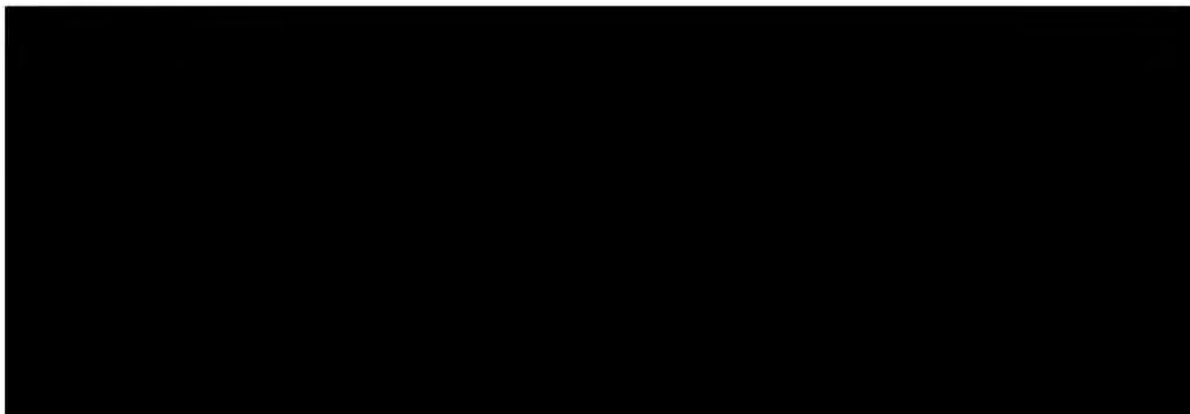
- De la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance :
- M^{me} Marie-Christine Hudon, directrice, Direction de la performance et de la transformation
- De la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique :
- M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales
 - M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable
- De la Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques :
- M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructures

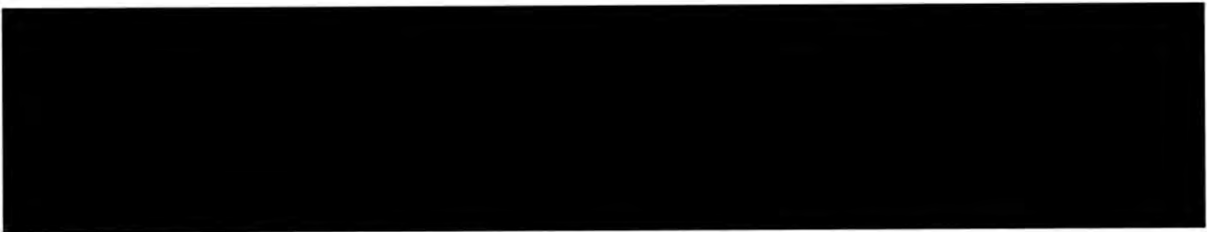
6.6 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

Pour éviter un conflit d'intérêts, M. Robert Prévost quitte la rencontre

Monsieur Vachon présente l'état d'avancement de l'élaboration du mécanisme de conservation du territoire nordique avec les ministères et organismes impliqués.

Délibérations :





M. Robert Prévost rejoint la séance.



Présidente du conseil

Secrétaire

[Handwritten signature]

PROCÈS-VERBAL DE LA 88^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD
tenue à Québec le 24 octobre 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

- | | |
|--|--|
| M ^{me} Élisabeth Blais, présidente | M. Jean Dupuis |
| M. Patrick Beauchesne, président-directeur général | M. Réal Laporte |
| M ^{me} Josée Bélanger (par vidéoconférence) | M ^{me} Hélène Lauzon |
| M. Gilles Couture | M ^{me} Michèle Perron |
| M ^{me} Cynthia Gill (par vidéoconférence) | M. Robert Prévost |
| M ^{me} Patricia Huet | M. Sylvain Ross |
| M ^{me} Johanne Jean | M ^{me} Melissa Saganash (par vidéoconférence) |

Également présents :

- M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
- M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
- M. Louis Morneau, vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
- M. Emile Côté, conseiller en gouvernance

INVITÉS :

- De la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance :
- M^{me} Marie-Christine Hudon, directrice, Direction de la performance et de la transformation
- De la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique :
- M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales
 - M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable
- De la Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques :
- M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructures

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 8 h 04. M^{me} Elizabeth Blais, présidente, remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

En raison de l'évolution des dossiers, M. Sébastien Desrochers, vice-président de la Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, demande le retrait du point 7 de l'ordre du jour

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

- M. Gilles Couture n'a pas accès à la documentation liée au point 3.9 sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN).
- M. Robert Prévost n'a pas accès à la documentation liée au point 6.6 et il quittera la séance pour ce point à l'ordre du jour.

Après discussion, il n'est pas jugé que M. Réal Laporte soit en situation de conflit d'intérêts avec la discussion à venir au point 6.5 de l'ordre du jour concernant [REDACTED]

La présidente demande aux membres s'il y a d'autres intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun autre élément n'est déclaré.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions sur la documentation transmise dans l'ordre du jour de consentement.

Délibérations :

4. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines, M^{me} Michèle Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille, le 23 octobre 2024. Elle rappelle aux membres leur engagement à suivre la formation « Les assises de la gouvernance » du Collège des administrateurs de sociétés.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- La présence d'une délégation de la vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques au Groenland et son implication dans le dossier de la gestion des déchets;
- [REDACTED]
- La participation de la Société à l'Arctic Circle en présence de la ministre Maïté Blanchette-Vézina. À ce sujet, M. Beauchesne souligne qu'un rapport de mission est en préparation et qu'il pourrait faire l'objet d'une présentation à la rencontre du conseil prévue en décembre ou lors d'une rencontre spécifique portant sur ce sujet.

5.1 TABLEAU DE BORD DE GESTION

M. Beauchesne présente le tableau de bord de performance de la Société préalablement transmis aux membres. Il souligne que ce tableau inclut les résultats de mi-année du plan d'exploitation 2024-2025 [REDACTED]

Délibérations :

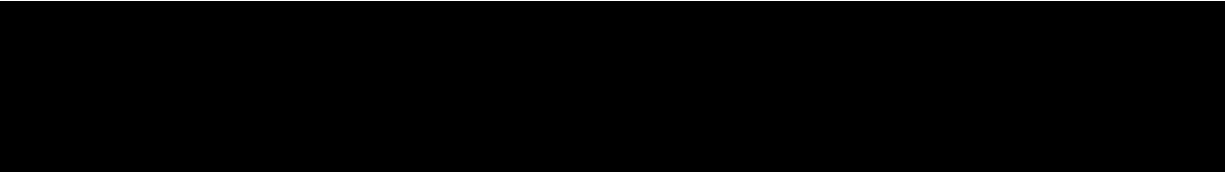


6. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

6.1 RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET NOMINATION DE MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Louis Morneau présente brièvement les dossiers de nominations et de renouvellements à l'Assemblée des partenaires. Le conseil d'administration adopte les résolutions suivantes :

Délibérations :



Renouvellement de mandats à l'Assemblée des partenaires
(Résolution 404-S88)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de *la Loi sur la Société du Plan Nord*, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46), en décembre 2021 (résolution 311-S68) et en juin 2024 (résolution 398-S86);

ATTENDU QUE l'article 4.1 de ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.2 de ce Règlement, la durée du mandat des membres de l'Assemblée des partenaires est de deux ans et que ce mandat est renouvelable;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.3 de ce Règlement, à l'expiration de leur mandat, les membres de l'Assemblée des partenaires demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU que monsieur Alain Branchaud, directeur général de la Société pour la nature et les parcs — Québec, a été nommé membre de l'Assemblée représentant du secteur de l'environnement par le conseil d'administration le 16 juin 2022 (résolution 334-S72) et que son mandat vient à échéance;

ATTENDU que madame Josée Méthot, présidente-directrice générale de l'Association minière du Québec, a été nommée membre de l'Assemblée représentante du secteur minier par le conseil d'administration le 16 juin 2022 (résolution 334-S72) et que son mandat vient à échéance;

ATTENDU que madame Marie-Claude Brousseau, directrice de l'Administration régionale Baie-James, a été nommée membre de l'Assemblée représentante du secteur de la main-d'œuvre par le conseil d'administration le 14 septembre 2022 (résolution 345-S73) et que son mandat vient à échéance;

ATTENDU que madame Hilda Snowball, présidente de l'Association régionale Kativik, a été nommée membre de l'Assemblée représentante du secteur de la Nation inuite le 14 septembre 2022 (résolution 345-S73) et que son mandat vient à échéance;

ATTENDU que ces membres ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur implication au sein de l'Assemblée des partenaires et [REDACTED]

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que monsieur Alain Branchaud, directeur général de la Société pour la nature et les parcs — Québec, soit nommé de nouveau, membre représentant du secteur de l'environnement à l'Assemblée des partenaires;

Que madame Josée Méthot, présidente-directrice générale de l'Association minière du Québec, soit nommée de nouveau, membre représentante du secteur minier à l'Assemblée des partenaires;

Que madame Marie-Claude Brousseau, directrice de l'Administration régionale Baie-James, soit nommée de nouveau, membre représentante du secteur de la main-d'œuvre à l'Assemblée des partenaires.

Que madame Hilda Snowball, présidente de l'Association régionale Kativik, soit nommée de nouveau membre représentante de la Nation inuite à l'Assemblée des partenaires.

Nomination de madame Louise Nattawappio à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 405 — S88)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de Eeyou Istchee et Baie-James, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46), en décembre 2021 (résolution 311-S68) et en juin 2024 (résolution 398-S86);

ATTENDU QUE le Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU que la candidature de madame Louise Nattawappio permet de remplacer la représentante précédente de la Nation naskapie, madame Theresa Chemaganish;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER madame Louise Nattawappio, cheffe de la Nation naskapie, membre représentante de la Nation naskapie à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de madame Theresa Chemaganish.

6.2 MODIFICATIONS AUX INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Louis Morneau résume la fiche décisionnelle préalablement déposée aux membres.

[REDACTED]

[REDACTED]

Délibérations :

[REDACTED]

Modifications aux indemnités de déplacement des membres de l'Assemblée des partenaires
(Résolution 406-S88)

ATTENDU QUE l'Assemblée des partenaires est instituée par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres de l'Assemblée des partenaires, à leur mandat et au fonctionnement de celle-ci sont établies par règlement par la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE la plus récente version du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46), en décembre 2021 (résolution 311-S68) et en juin 2024 (résolution 398-S86);

ATTENDU QUE l'article 5.16 du Règlement prévoit notamment que le remboursement des frais de déplacement et de séjour associés aux rencontres de l'Assemblée des Partenaires est effectué conformément aux règles gouvernementales en vigueur.

[REDACTED]

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2023-2028 de la Société vise à renforcer les liens entre la Société et les parties prenantes du développement nordique, notamment en augmentant le taux de satisfaction des membres de l'Assemblée des partenaires.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE MODIFIER les indemnités offertes aux membres de l'Assemblée des Partenaires pour le remboursement des frais de déplacement et de séjour associés aux rencontres de l'Assemblée des Partenaires

D'APPLIQUER ces modifications à compter du 24 octobre 2024.

M^{me} Melissa Saganash quitte la séance.

6.3 PLAN D'ACTION NORDIQUE 2023-2028 : ÉTAT DE SITUATION DE SA MISE EN ŒUVRE

M. Morneau présente l'état de situation du Plan d'action nordique 2023-2028 et de sa mise en œuvre 10 mois après son lancement.

Il présente les différentes sections du tableau de bord.

Délibérations :

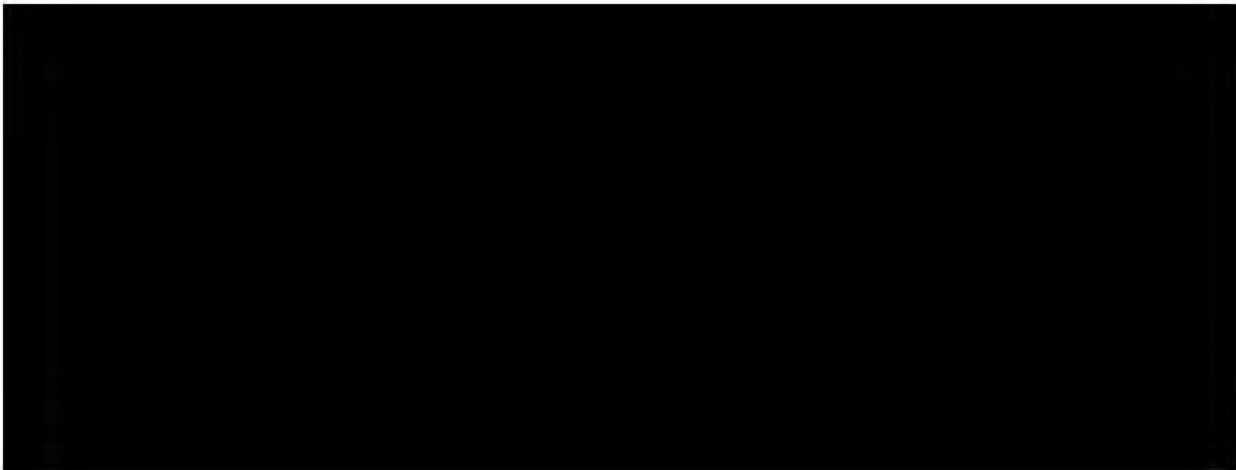
M^{mes} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales et Julie Tremblay, coordonnatrice des programmes à la Direction des programmes et des relations territoriales se joignent à la rencontre pour la présentation du point 6.4

6.4 BILAN DES RÉSULTATS AUX PROGRAMMES ET OUTILS FINANCIERS 2020-2023

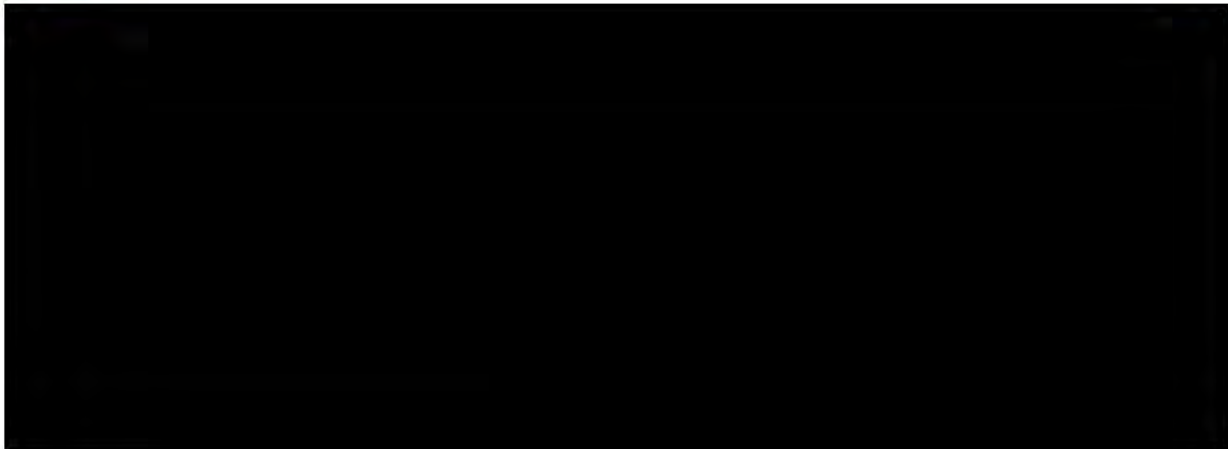
M. Morneau expose le contexte de cette présentation. Il cède la parole à M^{me} Hébert qui présente le bilan 2020-2023 des programmes et outils financiers. M^{me} Hébert termine sa présentation en indiquant aux membres qu'une mise à jour du cadre normatif du Programme de formation de la main-d'œuvre est en cours et qu'il est prévu la présenter à la rencontre du conseil d'administration de février 2025 en vue d'une adoption.

Une coquille s'étant glissée dans la présentation, celle-ci sera redéposée sur la plateforme et conservée dans les archives de la Société.

Délibérations :



6.5



Délibérations :



Pour éviter un potentiel conflit d'intérêts, M. Robert Prévost quitte la rencontre pendant la présentation du point 6.6.

M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable, se joint à la séance pour la présentation 6.6.

6.6 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

M. Robert Prévost rejoint la séance.

7. VICE-PRÉSIDENCE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE (POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR)

7.1 REVUE DE MANDAT (POINT 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR)

M^{me} Boulianne rappelle aux membres que l'article 41 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit que le ou la ministre doit, au plus tard tous les dix ans, faire un rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive de la société dont il ou elle est responsable.

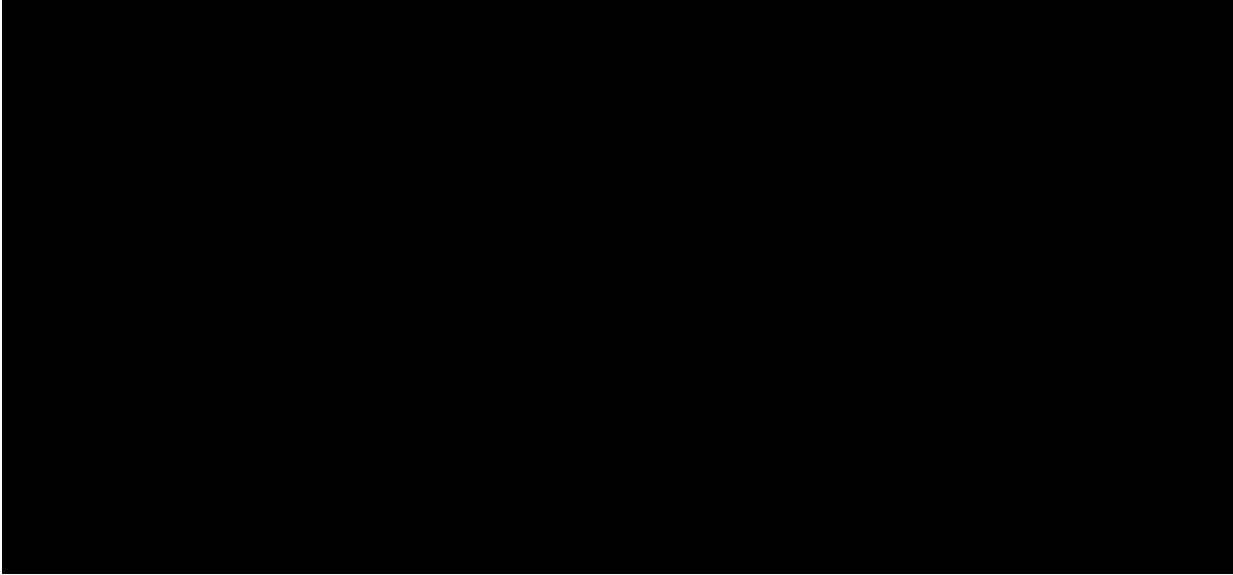
Ce rapport doit notamment contenir des recommandations concernant l'actualisation de la mission de la Société du Plan Nord (Société), incluant des mesures d'étalonnage.

Ce rapport doit être déposé à l'Assemblée nationale avant le 31 mars 2025, la Société étant entrée en action le 1^{er} avril 2015.

M^{me} Boulianne souligne que la réalisation de mandat a été externalisée auprès de la firme Raymond Chabot Grant Norton et en rappelle les grandes étapes de réalisations, de consultation ainsi que les points de validation. Les recommandations du rapport sont exposées ainsi que les prochaines étapes.

Elle profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier et souligner l'apport des unités d'affaires dans les différentes étapes de réalisation de ce rapport qui s'est échelonné sur plus d'un an ainsi que celui de monsieur Émile Côté qui en a assuré la coordination.

Délibérations :



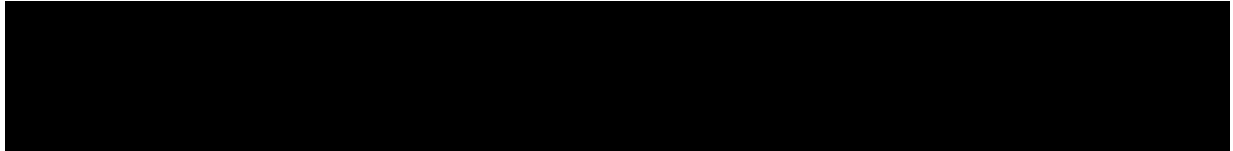
Revue de mandat 2015-2025
(Résolution 407-S88)

ATTENDU QUE la *Loi sur la Société du Plan Nord* a permis de constituer la Société du Plan Nord (Société) qui est officiellement entrée en fonction le 1^{er} avril 2015;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) et que l'article 41 de cette Loi prévoit que la ministre doit, au plus tard tous les dix ans, faire un rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive de la société dont elle est responsable;

ATTENDU QUE ce même article prévoit que ce rapport doit notamment contenir des recommandations concernant l'actualisation de la mission de la Société, une évaluation sur l'efficacité et la performance de la Société incluant des mesures d'étalonnage;

ATTENDU QUE l'article 41 prévoit également que la ministre doit déposer ce rapport à l'Assemblée nationale;



ATTENDU QUE le rapport de revue de mandat doit être approuvé par le conseil d'administration avant l'envoi au Conseil des ministres et le dépôt à l'Assemblée nationale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport de revue de mandat 2015-2025 de la Société du Plan Nord, dans une version substantiellement conforme à celle soumise à la présente séance;

DE TRANSMETTRE le Rapport de revue de mandat 2015-2025 de la Société à la ministre responsable de la Société du Plan Nord pour un dépôt devant l'Assemblée nationale avant le 31 mars 2025.

M^{me} Marie-Christine Hudon, directrice de la Direction de la performance et de la transformation se joint à la séance pour la présentation du point 8.2

7.2 PRÉSENTATION DU SONDAGE DE SATISFACTION DES EMPLOYÉS (POINT 8.2 DE L'ORDRE DU JOUR)

M^{me} Hudon rappelle aux membres qu'afin d'acquérir et de maintenir un statut d'employeur de choix, comme souhaité à l'orientation 4 du plan stratégique 2023-2028 de la Société, il est important pour la Société de continuer à mesurer l'engagement et l'expérience employé, notamment, pour cibler les actions à prendre en continu afin de maintenir la mobilisation.

Délibérations :

8. DIVERS (POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR)

Aucun élément n'est ajouté en divers.

M^{me} Josée Bélanger quitte la séance

9. HUIS CLOS (POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR)

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Ce huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 12 h 15 et se termine à 12 h 35. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 12 h 35. Le huis clos se termine à 12 h 45.

La résolution suivante est prise lors du huis clos :

Motion de félicitations aux employé(e)s impliqué(e)s dans la production de la Revue de mandat 2015-2025 de la Société du Plan Nord
(Résolution 408-S88)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) et que l'article 41 de cette Loi prévoit que la ministre doit, au plus tard tous les dix ans, faire un rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive de la société dont elle est responsable;

ATTENDU QU'un comité de travail composé d'employé(e)s de tous les secteurs de la Société a travaillé au cours de la dernière année à la préparation de ce premier rapport de revue de mandat;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration souhaitent reconnaître l'ampleur et la qualité du travail réalisé dans ce dossier;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

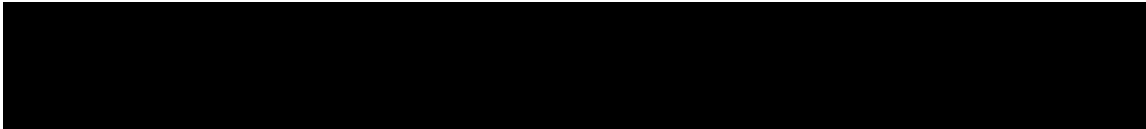
DE TRANSMETTRE une motion de félicitations pour l'excellence du travail accompli aux employé(e)s de la Société du Plan Nord impliqué(e)s dans l'organisation de la Revue de mandat 2015-2025 de la Société du Plan Nord.

10. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 12 DÉCEMBRE 2024 (POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR)

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 12 décembre 2024.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE (POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR)

La séance est levée vers 12 h 45.



**PROCÈS-VERBAL DE LA 89^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 12 décembre 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

Élizabeth Blais, présidente	M. Réal Laporte
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M ^{me} Hélène Lauzon
M ^{me} Josée Bélanger	M ^{me} Michèle Perron
M. Gilles Couture	M. Jean Dupuis (visioconférence)
M ^{me} Cynthia Gill	M. Robert Prévost (visioconférence)
M ^{me} Patricia Huet	M. Sylvain Ross (visioconférence)
M ^{me} Johanne Jean	M ^{me} Melissa Saganash

Également présents :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M. Sébastien Desrochers, vice-président aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M. Louis Morneau, vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Émile Côté, conseiller en gouvernance

INVITÉS :

De la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance :
- M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration.
De la Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques :
- M. Michel Verreault, directeur, Direction des investissements stratégiques
- M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructures

8.8 SOCIÉTÉ FERROVIAIRE ET PORTUAIRE DE POINTE-NOIRE (SFPPN)

Pour éviter un conflit d'intérêts, M. Gilles Couture quitte la rencontre

M. Desrochers présente les faits saillants de la fiche d'information déposée préalablement aux membres du conseil d'administration. Les points suivants sont abordés :



M. Gilles Couture rejoint la séance.



Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 89^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 12 décembre 2024, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

Élizabeth Blais, présidente	M. Réal Laporte
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M ^{me} Hélène Lauzon
M ^{me} Josée Bélanger	M ^{me} Michèle Perron
M. Gilles Couture	M. Jean Dupuis (visioconférence)
M ^{me} Cynthia Gill	M. Robert Prévost (visioconférence)
M ^{me} Patricia Huet	M. Sylvain Ross (visioconférence)
M ^{me} Johanne Jean	M ^{me} Melissa Saganash

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M. Sébastien Desrochers, vice-président aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M. Louis Morneau, vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Émile Côté, conseiller en gouvernance

INVITÉS :

De la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance :

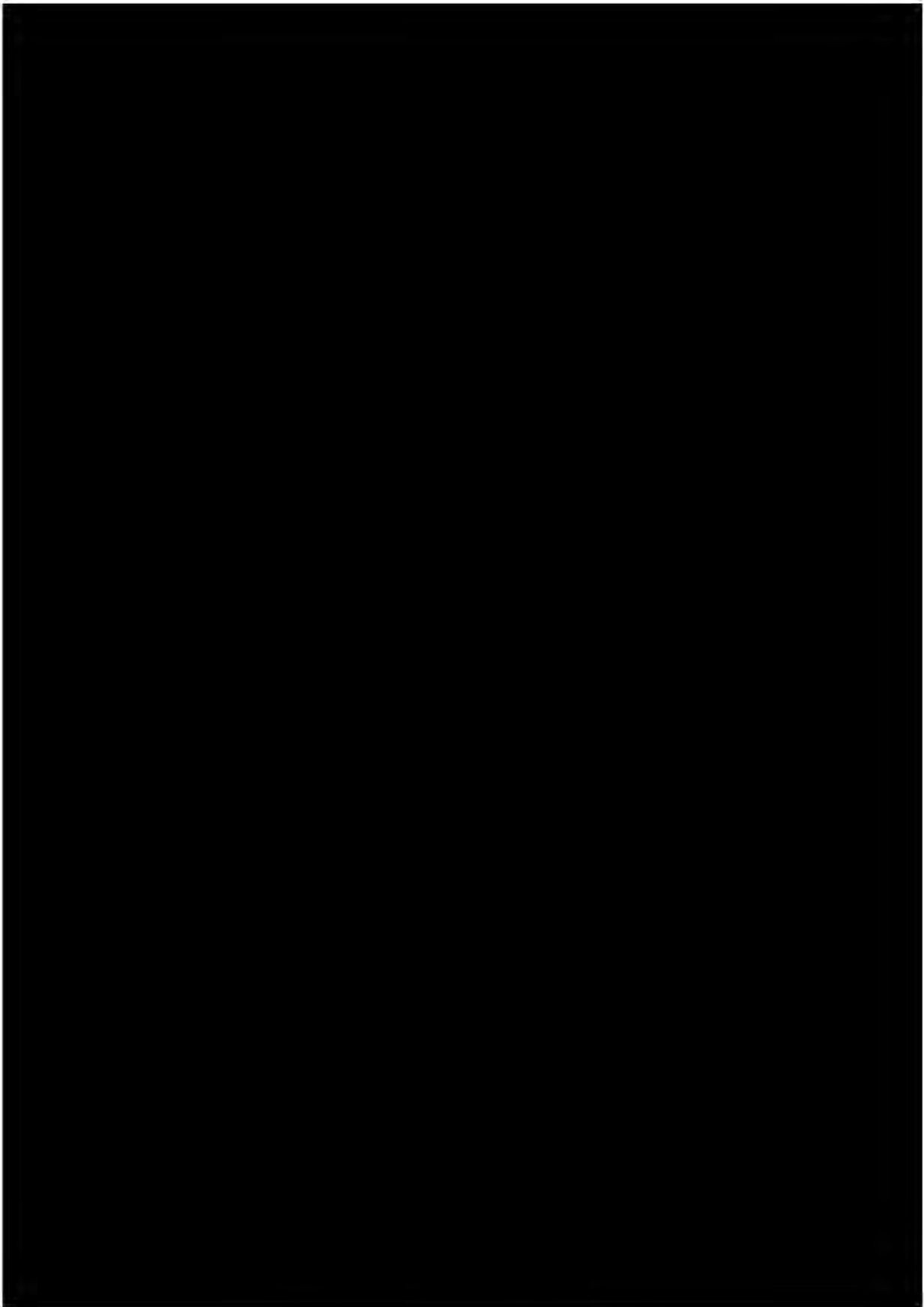
- M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration.

De la Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques :

- M. Michel Verreault, directeur, Direction des investissements stratégiques
- M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructures

8.1

Délibérations :



[Redacted]

[Redacted]

Présidente du conseil

Secrétaire